

Etats financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2014

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Exercice clos le	
		31 mars 2014**	31 mars 2013*
Chiffre d'affaires	(5)	20 269	20 269
Coût des ventes		(16 213)	(16 324)
Frais de recherche et développement	(6)	(733)	(737)
Frais commerciaux		(966)	(952)
Frais administratifs		(933)	(793)
Résultat opérationnel	(5)	1 424	1 463
Autres produits	(7)	27	6
Autres charges	(7)	(443)	(280)
Résultat d'exploitation	(5)	1 008	1 189
Produits financiers	(8)	28	36
Charges financières	(8)	(336)	(302)
Résultat avant impôts		700	923
Impôt sur les bénéfices	(9)	(163)	(186)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	(13)	29	47
RESULTAT NET		566	784
Attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		556	768
- aux participations ne donnant pas le contrôle		10	16
Résultat net par action (en €)			
- Résultat de base	(10)	1,80	2,55
- Résultat dilué	(10)	1,78	2,52

* Montants retraités conformément aux changements de méthode comptable liés à l'application d'IAS 19 révisée (voir Note 3)

** Voir Note 2 « Principes comptables » : changement d'estimation comptable

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Exercice clos le	
		31 mars 2014	31 mars 2013*
Résultat net de la période		566	784
Réévaluation des engagements de retraites à prestations définies	(24)	107	(251)
Impôt sur les éléments non recyclables	(9)	(54)	47
Éléments non recyclables en résultat		53	(204)
Gains (pertes) sur actifs financiers disponibles à la vente		(15)	(1)
Gains (pertes) sur instruments financiers de couverture		(1)	15
Ecart de conversion	(21)	(326)	36
Impôt sur les éléments recyclables	(9)	4	(2)
Éléments recyclables en résultat		(338)	48
Autres éléments du résultat global		(285)	(156)
RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ		281	628
Attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		285	613
- aux participations ne donnant pas le contrôle		(4)	15

* Montants retraités conformément aux changements de méthode comptable liés à l'application d'IAS 19 révisée (voir Note 3)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILAN CONSOLIDE

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013*
Ecarts d'acquisition	(11)	5 281	5 536
Immobilisations incorporelles	(11)	2 054	1 982
Immobilisations corporelles	(12)	3 032	3 024
Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation	(13)	620	698
Autres actifs non courants	(14)	533	521
Impôts différés	(9)	1 647	1 720
Total des actifs non courants		13 167	13 481
Stocks et en-cours	(15)	2 977	3 144
Contrats de construction en cours, actif	(16)	3 967	4 158
Clients et comptes rattachés	(17)	4 483	5 285
Autres actifs opérationnels courants	(18)	3 203	3 328
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	(19)	18	36
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 320	2 195
Actifs destinés à la vente	(28)	293	-
Total des actifs courants		17 261	18 146
TOTAL DE L'ACTIF		30 428	31 627

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013*
Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société mère	(21)	5 044	4 994
Capitaux propres - attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		65	93
Total capitaux propres		5 109	5 087
Provisions non courantes	(23)	710	680
Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	(24)	1 526	1 674
Emprunts non courants	(25)	4 009	4 197
Dettes non courantes sur contrats de location-financement	(25)	398	433
Impôts différés	(9)	176	284
Total des passifs non courants		6 819	7 268
Provisions courantes	(23)	1 191	1 309
Emprunts courants	(25)	1 267	283
Dettes courantes sur contrats de location-financement	(25)	47	42
Contrats de construction en cours, passif	(16)	8 458	9 909
Fournisseurs et comptes rattachés		3 866	4 041
Autres passifs opérationnels courants	(27)	3 671	3 688
Passifs destinés à la vente	(28)	-	-
Total des passifs courants		18 500	19 272
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		30 428	31 627

* Montants retraités conformément aux changements de méthode comptable liés à l'application d'IAS 19 révisée (voir Note 3)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Exercice clos le	
		31 mars 2014	31 mars 2013*
Résultat net		566	784
Dotation aux amortissements, dépréciations et charge relative aux paiements fondés sur des actions		569	543
Ajustement des flux relatifs aux engagements de retraite et avantages assimilés		(17)	(24)
Plus/moins-values sur cessions d'actifs		(23)	34
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	(13)	7	(18)
Charge d'impôt différé inscrite au compte de résultat	(9)	(163)	(80)
Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation - hors variation du besoin en fonds de roulement		939	1 239
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'exploitation	(20)	(300)	(150)
Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation		639	1 089
Produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		34	57
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (coûts de R&D capitalisés inclus)	(6)	(844)	(738)
Augmentation/(diminution) des autres actifs non courants		(9)	37
Acquisition d'activités après déduction de la trésorerie acquise		(105)	(472)
Cession d'activités après déduction de la trésorerie nette cédée		17	(2)
Variation nette de la trésorerie liée aux investissements		(907)	(1 118)
Augmentation/(réduction) de capital y compris celles souscrites par les participations ne donnant pas le contrôle		36	351
Dividendes versés y compris versements aux participations ne donnant pas le contrôle		(267)	(243)
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales		-	(48)
Emissions d'emprunts obligataires	(25)	500	350
Remboursements d'emprunts obligataires		(26)	-
Variation nette des emprunts courants et non courants		346	(174)
Variation nette des dettes sur contrats de location-financement		(38)	(45)
Variation nette des valeurs mobilières de placement et autres actifs et passifs financiers courants		13	(11)
Variation nette de la trésorerie liée au financement		564	180
(Diminution)/augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		296	151
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		2 195	2 091
Incidence des variations de taux de conversion		(148)	(49)
Autres variations		(23)	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période		2 320	2 195
<i>Impôts payés</i>		<i>(266)</i>	<i>(240)</i>
<i>Net des intérêts reçus et payés</i>		<i>(202)</i>	<i>(186)</i>

* Montants retraités conformément aux changements de méthode comptable liés à l'application d'IAS 19 révisée (voir Note 3)

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Exercice clos le	
		31 mars 2014	31 mars 2013*
Analyse de la variation de la trésorerie nette/(endettement net) (1)			
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		296	151
Variation nette des valeurs mobilières de placement et des autres actifs et passifs financiers courants		(13)	11
Variation nette des obligations		(474)	(350)
Variation nette des emprunts courants et non courants		(346)	174
Variation nette des dettes sur contrats de location-financement		38	45
Dettes nettes des entités acquises à leur date d'acquisition et autres		(178)	119
Diminution/(augmentation) de l'endettement net		(677)	150
Trésorerie nette/(endettement net) en début de période		(2 342)	(2 492)
Trésorerie nette/(endettement net) en fin de période	(26)	(3 019)	(2 342)

* Montants retraités conformément aux changements de méthode comptable liés à l'application d'IAS 19 révisée (voir Note 3)

- (1) La trésorerie nette/(endettement net) se définit comme la somme de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des valeurs mobilières de placement, des autres actifs financiers courants et non courants directement associés aux passifs comptabilisés en dette financière (voir Note 14), déduction faite de la dette financière (voir Note 25)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Nombre d'actions en circulation					Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres - attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
		Capital	Primes d'émission	Réserves	Autres éléments du résultat global			
<i>(en millions d'€, à l'exception du nombre d'actions)</i>								
Au 31 mars 2012*	294 533 680	2 062	622	3 155	(1 531)	4 308	107	4 415
Variation des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(155)	(155)	(1)	(156)
Résultat net de la période	-	-	-	768	-	768	16	784
Total du résultat global	-	-	-	768	(155)	613	15	628
Variation d'intérêts et autres	8	-	-	(54)	-	(54)	(19)	(73)
Dividendes distribués	-	-	-	(236)	-	(236)	(10)	(246)
Augmentation de capital	13 133 208	92	251	-	-	343	-	343
Augmentation de capital dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme	491 230	3	2	-	-	5	-	5
Paievements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres	-	-	-	15	-	15	-	15
Au 31 mars 2013*	308 158 126	2 157	875	3 648	(1 686)	4 994	93	5 087
Variation des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(271)	(271)	(14)	(285)
Résultat net de la période	-	-	-	556	-	556	10	566
Total du résultat global	-	-	-	556	(271)	285	(4)	281
Variation d'intérêts et autres	101	-	-	11	-	11	(15)	(4)
Dividendes distribués	-	-	-	(259)	-	(259)	(9)	(268)
Augmentation de capital dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme	543 919	4	1	(3)	-	2	-	2
Paievements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres	-	-	-	11	-	11	-	11
Au 31 mars 2014	308 702 146	2 161	876	3 964	(1 957)	5 044	65	5 109

* Montants retraités conformément aux changements de méthode comptable liés à l'application d'IAS 19 révisée (voir Note 3)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Note 1.	Présentation du Groupe	8
Note 2.	Principes comptables	9
Note 3.	Changements de méthode comptable.....	37
Note 4.	Périmètre de consolidation.....	41
Note 5.	Informations sectorielles	42
Note 6.	Frais de recherche et développement	44
Note 7.	Autres produits et autres charges.....	45
Note 8.	Résultat financier.....	46
Note 9.	Impôt sur les bénéfices	46
Note 10.	Résultat par action.....	49
Note 11.	Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	50
Note 12.	Immobilisations corporelles.....	53
Note 13.	Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation.....	54
Note 14.	Autres actifs non courants.....	56
Note 15.	Stocks et en-cours	56
Note 16.	Contrats de construction en cours	56
Note 17.	Clients et comptes rattachés	57
Note 18.	Autres actifs opérationnels courants.....	57
Note 19.	Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	57
Note 20.	Besoin en fonds de roulement	58
Note 21.	Capitaux propres.....	58
Note 22.	Paiements fondés sur des actions.....	60
Note 23.	Provisions.....	66
Note 24.	Engagements de retraite et avantages assimilés.....	67
Note 25.	Dette financière	74
Note 26.	Instruments financiers et gestion des risques financiers.....	75
Note 27.	Autres passifs opérationnels courants.....	86
Note 28.	Actifs et passifs destinés à la vente.....	86
Note 29.	Frais de personnel et effectifs.....	87
Note 30.	Passifs éventuels et contentieux.....	87
Note 31.	Engagements de location	93

Note 32.	Honoraires des Commissaires aux comptes	93
Note 33.	Parties liées	94
Note 34.	Evénements postérieurs à la clôture	95
Note 35.	Principales sociétés du périmètre de consolidation	97

Note 1. Présentation du Groupe

Alstom (« le Groupe ») opère sur le marché de la production et de la transmission de l'énergie au travers des Secteurs Thermal Power, Renewable Power et Grid ainsi que sur le marché du transport ferroviaire au travers du Secteur Transport. Le Groupe conçoit, fournit et entretient pour ses clients une gamme complète de produits et systèmes de technologie avancée et possède des compétences uniques en intégration de systèmes, ainsi qu'en maintenance et service après-vente couvrant la durée de vie de ces produits et systèmes.

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées en quatre Secteurs :

- Thermal Power

Le Secteur Thermal Power offre une gamme complète pour la production d'énergie à partir du gaz ou du charbon. La gamme de solutions s'étend de l'installation de centrales électriques intégrées à la fourniture de tous types de turbines, d'alternateurs, de chaudières et de systèmes de contrôle des émissions. Il propose également un ensemble de services couvrant notamment la modernisation, la maintenance et l'assistance à l'exploitation des centrales. Le Secteur fournit en outre des îlots conventionnels pour centrales nucléaires.

- Renewable Power

Le Secteur Renewable Power propose des solutions clé en main, des turbines et alternateurs, des équipements de contrôle-commande et des services de maintenance dans les Secteurs hydroélectrique et éolien. S'y ajoutent les offres concernant la géothermie et le thermo-solaire.

- Grid

Le Secteur Grid conçoit et fabrique des équipements et des solutions clé en main pour piloter les réseaux électriques et transporter l'électricité depuis la centrale jusqu'à l'utilisateur, qu'il s'agisse de sociétés publiques de distribution, d'industriels ou de sites de production.

- Transport

Le Secteur Transport fournit des équipements, des systèmes et des services ferroviaires pour les transports urbains, régionaux et grandes lignes, ainsi que pour le transport de fret.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 6 mai 2014. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires d'Alstom lors de l'assemblée générale annuelle convoquée le 1^{er} juillet 2014.

Note 2. Principes comptables

2.1. Base d'établissement des comptes consolidés

Les états financiers consolidés d'Alstom de l'exercice clos le 31 mars 2014 ont été établis :

- conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'International Accounting Standards Board (IASB) tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 mars 2014 ;
- en utilisant les mêmes principes comptables et méthodes d'évaluation qu'au 31 mars 2013, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétations et d'un changement d'estimation comptable, tels que décrits ci-dessous (voir Note 2.1.3).

Les états financiers consolidés au 31 mars 2012, présentés dans le document de référence 2012/13 D.13-0571 déposé à l'AMF le 29 mai 2013, sont inclus par référence.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

2.1.1. Changements de méthodes dus aux normes et interprétations nouvelles, révisées ou amendées d'application obligatoire pour toute période intermédiaire ou annuelle commencée le 1^{er} avril 2013

- IAS 19 révisée, Avantages au personnel : les changements et impacts résultant de la révision de la norme IAS 19, Avantages au personnel, sont décrits dans la Note 3 « Changements de méthode comptable » ;
- IFRS 13, Juste valeur : elle s'applique aux normes IFRS qui exigent ou permettent des évaluations à la juste valeur ou la communication d'informations sur la juste valeur. Cette norme propose un cadre unique pour la détermination de la juste valeur et requiert des informations sur cette détermination. Elle donne une définition unique de la juste valeur basée sur une notion de prix de sortie et utilise une hiérarchie de juste valeur reposant sur une valorisation fondée sur un prix de marché plutôt que sur une valorisation spécifique de l'entité ;
- Amendements à IAS 12, Impôts sur le résultat - Impôts différés – recouvrement des actifs sous-jacents ;
- Amendements à IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers ;
- Améliorations annuelles des IFRS 2009-2011.

A l'exception des changements de méthode comptable liés à l'application d'IAS 19 révisée décrits dans la Note 3, les autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} avril 2013 n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

De plus, depuis le 1^{er} avril 2011, le Groupe applique par anticipation l'amendement à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global » qui est désormais obligatoire. Cet amendement demande de distinguer dans les autres éléments du résultat global, les éléments qui seront recyclés en compte de résultat de ceux qui ne le seront pas. Cet amendement n'a pas d'impact matériel sur la présentation de l'état du résultat global consolidé publié par le Groupe.

2.1.2. Nouvelles normes et interprétations non encore d'application obligatoire

2.1.2.1 Nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union européenne non encore d'application obligatoire

- **Normes de consolidation (IFRS 10, Etats financiers consolidés ; IFRS 11, Accords conjoints ; IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ; IAS 28 révisée, Participations dans des sociétés associées et des coentreprises) et amendements liés (Dispositions transitoires)**

Le Groupe appliquera les normes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 et IAS 28 révisée) à compter du 1^{er} avril 2014.

Le Groupe finalise son analyse des impacts attendus de la première application de ces nouvelles normes.

- ***IFRS 10, Etats financiers consolidés***

Cette norme définit le contrôle comme étant exercé lorsque l'investisseur est exposé à, ou a des droits sur, des rendements variables et qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir afin d'influer sur ces rendements. L'impact de l'application de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés ne devrait pas être significatif.

- ***IFRS 11, Accords conjoints***

Cette nouvelle norme prévoit essentiellement deux traitements comptables distincts :

- Les partenariats qualifiés d'opérations conjointes seront comptabilisés à hauteur des quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges contrôlés par le Groupe. Une opération conjointe peut être réalisée au travers d'une entité distincte ou non;
- Les partenariats qualifiés de coentreprises seront consolidés selon la méthode de la mise en équivalence du fait qu'ils donnent uniquement un droit sur l'actif net de l'entité.

Le Groupe a analysé ses accords conjoints au regard d'IFRS 11, afin de déterminer s'ils devaient être classés en opérations conjointes ou en coentreprises. Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, qui sont actuellement consolidées en intégration proportionnelle et qui devraient être qualifiées de coentreprises selon IFRS 11, concernent principalement le Secteur Transport.

Le Groupe a étudié l'impact de l'application de cette nouvelle norme. Toutefois, la contribution des entités sous contrôle conjoint aux principaux agrégats financiers du Groupe n'étant pas matérielle, l'impact sur les comptes consolidés ne devrait pas être significatif.

- **Autres amendements**

- Compensation des actifs financiers et des passifs financiers (amendements à IAS 32) ;
- Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers (amendements à IAS 36) ;
- Changement d'instruments dérivés et prolongation de la comptabilité de couverture (amendements à IAS 39).

L'impact de l'application de ces amendements sur les comptes consolidés ne devrait pas être significatif.

2.1.2.2 Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne et dont l'application n'est pas encore obligatoire

- **Instruments financiers :**

- Classement et évaluation des actifs financiers (IFRS 9)
- Date d'application obligatoire et dispositions transitoires (amendements à IFRS 9 et IFRS 7)

- **Avantages au personnel : contribution des employés (amendements à IAS 19R) ;**

- **Droits ou taxes (IFRIC 21) ;**

- **Améliorations annuelles des IFRS 2010-2012 et IFRS 2011-2013.**

Le Groupe mène actuellement une analyse pour identifier les impacts attendus de la première application de ces nouvelles normes, amendements et interprétations.

2.1.3. Changement d'estimations comptables

Afin d'améliorer la visibilité et le contrôle des coûts, les modalités d'allocation des coûts pour la comptabilisation des contrats ont été revues à compter du 1^{er} avril 2013, dans le Secteur Transport. Ces nouvelles modalités conduisent à répartir différemment certains coûts de structure entre coûts de production indirects affectés aux contrats et frais généraux. Ce changement est analysé comme étant un changement d'estimation comptable au regard d'IAS 8, et à ce titre, est appliqué de façon prospective. L'impact estimé au 31 mars 2014 est une diminution de € 146 millions du coût des ventes, avec pour contrepartie une augmentation des frais commerciaux et des frais administratifs pour respectivement € 22 millions et € 132 millions.

2.2. Recours à des estimations

Pour pouvoir établir des états financiers consolidés conformes aux normes IFRS, la Direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses qu'elle considère comme réalistes et raisonnables. Ces estimations et hypothèses peuvent affecter le montant des actifs et des passifs, les capitaux propres, le résultat, ainsi que le montant des actifs et passifs éventuels, tels que présentés à la date de clôture. La Direction revoit régulièrement ces estimations sur la base des informations dont elle dispose. Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

- **Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge des contrats de construction et de services à long terme et provisions y afférant**

Le chiffre d'affaires et la marge brute des contrats de construction et contrats de services à long terme sont comptabilisés en fonction de l'état d'avancement défini par des jalons. De plus, si la revue du projet laisse apparaître une marge brute négative, la perte à terminaison estimée est immédiatement constatée.

Le chiffre d'affaires et la marge sont ainsi comptabilisés à partir d'une estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison qui est sujette à révision au fur et à mesure de l'avancement du contrat. Le montant total des produits et des charges attendus au titre d'un contrat traduit la meilleure estimation de la Direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce contrat. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, évaluées pour chaque contrat. La

commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits qui dépassent largement le champ d'application des clauses de garantie habituellement applicables aux fournisseurs d'équipements.

Les obligations afférentes aux contrats de construction peuvent se traduire par des pénalités pour retard pris dans le calendrier d'exécution d'un contrat ou par une augmentation imprévue des coûts due aux modifications du projet, au non-respect des obligations d'un fournisseur ou d'un sous-traitant ou à des retards engendrés par des événements ou des situations imprévues. De même, les obligations de garantie sont affectées par les taux de défaillance des produits, l'usure des matériels et le coût des opérations à réaliser pour revenir à un service normal.

Bien que le Groupe procède à une évaluation régulière et individualisée des risques, contrat par contrat, le coût réel entraîné par les obligations liées à un contrat peut s'avérer supérieur au montant initialement estimé. Il peut donc se révéler nécessaire de procéder à une ré-estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison lorsque le contrat est encore en cours ou à une ré-estimation des provisions lorsque le contrat est achevé.

- **Estimation des provisions sur litiges**

Le Groupe identifie et analyse régulièrement les litiges en cours et le cas échéant évalue les provisions sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture de la sortie de ressources requise pour éteindre l'obligation. Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'éventail des résultats possibles.

- **Evaluation des impôts différés actif**

La détermination du niveau de reconnaissance des impôts différés actif exige l'exercice du jugement de la Direction. Les sources futures de résultat taxable et les effets des stratégies fiscales d'ensemble du Groupe sont pris en considération pour cet exercice. Cette évaluation est réalisée à partir d'une revue détaillée des impôts différés par juridiction fiscale en prenant en compte la performance opérationnelle passée, présente et à venir, associée aux contrats en carnet, le budget et le plan à 3 ans, la durée du report en arrière et la date d'expiration des déficits fiscaux reportables en avant.

- **Evaluation des actifs et passifs sur engagements de retraite et avantages assimilés**

L'évaluation par le Groupe des actifs et passifs afférents aux régimes à prestations définies requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Dans le cas où les hypothèses actuarielles s'avéreraient

significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés comptabilisée en compte de résultat, des gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global, ainsi que des actifs et passifs liés à ces engagements présentés au bilan.

- **Evaluation des actifs**

Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés mis en œuvre pour déterminer la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels sont affectés les écarts d'acquisition nécessite l'utilisation d'un certain nombre de paramètres parmi lesquels les estimations de flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables et requiert donc, l'exercice du jugement de façon substantielle.

Les tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont également fondés sur des hypothèses. Toute dégradation dans le futur des conditions de marché ou la réalisation de faibles performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer leur valeur nette comptable actuelle.

- **Stocks et en-cours**

Les stocks et en-cours sont évalués à la plus faible valeur, soit de leur coût, soit de leur valeur nette de réalisation. Les dépréciations sont calculées sur la base d'une analyse des évolutions prévisibles de la demande, de la technologie et des conditions de marché afin d'identifier les stocks et en-cours obsolètes ou excédentaires. Si les conditions de marché se dégradaient au-delà des prévisions, des dépréciations complémentaires de stocks et en-cours pourraient s'avérer nécessaires.

2.3. Principales méthodes comptables

2.3.1. Principes de consolidation

Filiales

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif font l'objet d'une consolidation par intégration globale. Il y a contrôle exclusif lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques opérationnelles et financières d'une entité de façon à en obtenir les avantages, qu'il y ait ou non un lien capitalistique.

Les soldes et transactions intra-groupe sont éliminés.

Le compte de résultat consolidé inclut les résultats des filiales consolidées acquises au cours de l'exercice à compter de la date de leur acquisition ; les résultats des filiales cédées au cours de la même période sont pris en compte jusqu'à leur date de cession.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont présentées sur une ligne distincte des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère. Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant des intérêts minoritaires à la date de prise de contrôle et la part des minoritaires dans la variation des capitaux propres depuis cette date. Sauf accord contractuel qui indiquerait une allocation différente, les résultats négatifs des filiales sont systématiquement répartis entre capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle sur la base de leurs pourcentages d'intérêt respectifs, et cela même si ces derniers deviennent négatifs.

Participations dans les joint-ventures

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ; la quote-part du Groupe dans les résultats, les actifs et les passifs de l'entité contrôlée conjointement est intégrée dans les états financiers consolidés. Le cas échéant, les principes comptables des joint-ventures sont harmonisés avec les principes comptables du Groupe.

Participations dans les entreprises associées

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sans les contrôler, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Le cas échéant, les principes comptables des entreprises associées sont harmonisés avec les principes comptables du Groupe.

Selon cette méthode, les participations dans les entreprises associées sont inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition, y compris écarts d'acquisition et coûts de transaction. Les compléments de prix sont initialement évalués à la juste valeur et les ajustements ultérieurs sont comptabilisés dans le coût de l'investissement, lorsque leurs paiements sont probables et peuvent être mesurés avec une fiabilité suffisante.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée constaté à la date d'acquisition constitue un écart d'acquisition. Ce dernier est compris dans la valeur comptable de

la participation et est pris en considération dans le test de dépréciation relatif à cet actif. Dans le cadre d'une acquisition par étape d'une participation dans une entreprise associée, le Groupe utilise la méthode du coût pour comptabiliser le passage de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » à la catégorie « Entreprises associées ».

Les participations dans les entreprises associées sont présentées sur la ligne du bilan intitulée « Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation » et sur une ligne spécifique du compte de résultat intitulée « Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence » alors que les mouvements de réserves postérieurs à l'acquisition sont reconnus en réserves.

La quote-part du Groupe dans les pertes enregistrées par une entreprise associée est constatée dans la limite de l'investissement réalisé, sauf si le Groupe a une obligation légale ou implicite de soutien envers cette entreprise.

Le cas échéant, la charge de dépréciation des participations dans les entreprises associées est enregistrée sur la ligne « Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat.

2.3.2. Conversion des états financiers libellés dans une monnaie autre que l'euro

La devise fonctionnelle d'une entreprise consolidée est la devise de l'environnement économique de base dans lequel cette entité réalise ses opérations. Dans la majorité des cas, la devise fonctionnelle correspond à la devise locale. Cependant, une devise fonctionnelle autre que la devise locale peut être retenue pour certaines entreprises dès lors qu'elle représente la devise des principales transactions réalisées par l'entité et qu'elle assure une représentation fidèle de son environnement économique.

Les actifs et passifs des entreprises dont la devise fonctionnelle est autre que l'euro sont convertis en euros au cours en vigueur à la clôture de chaque période alors que les éléments de compte de résultat et de tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion résultant de l'utilisation de cours différents pour la position bilancielle d'ouverture, les transactions de la période et la position bilancielle de clôture sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global. Ces écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat lors de la cession de l'entreprise considérée.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'entreprises dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et

passifs de ces entreprises ; ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle propre de ces entreprises et convertis au taux de clôture de chaque période.

2.3.3. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 mars 2010 ont été comptabilisés selon les dispositions de la précédente version de la norme IFRS 3.

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} avril 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée.

Le Groupe applique la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. Le prix d'acquisition aussi appelé « contrepartie transférée » pour l'acquisition d'une filiale est la somme des justes valeurs des actifs transférés et des passifs assumés par l'acquéreur à la date d'acquisition et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur. Le prix d'acquisition comprend les compléments éventuels du prix évalués et comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lors de chaque regroupement d'entreprises, le Groupe peut opter pour une comptabilisation de la fraction d'intérêts non acquise :

- soit à sa juste valeur à la date d'acquisition avec, en conséquence, la comptabilisation d'un écart d'acquisition sur cette fraction non acquise (méthode dite du « goodwill » complet),
- soit sur la base de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquise évalué à la juste valeur, ce qui conduit à ne reconnaître que l'écart d'acquisition attribuable aux propriétaires de la maison mère (méthode dite du « goodwill » partiel).

Les coûts directs liés à l'acquisition sont enregistrés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

L'écart d'acquisition résultant d'un regroupement d'entreprises est égal à la différence entre :

- la juste valeur du prix d'acquisition augmenté du montant des intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) dans l'entreprise acquise, et
- la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale du prix d'acquisition et des justes valeurs des actifs acquis et passifs assumés est finalisée dans les douze mois suivant la date de l'acquisition et tout ajustement est comptabilisé sous forme de correction rétroactive de l'écart d'acquisition. Au-delà de cette période de douze mois, tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat.

Les compléments de prix sont enregistrés initialement à leur juste valeur et les variations de valeur ultérieures intervenant au-delà de la période de douze mois suivant l'acquisition sont systématiquement comptabilisées en contrepartie du résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, à la date de clôture, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur.

Dans le cas d'une prise de contrôle réalisée par acquisitions successives, la quote-part d'intérêts antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur à la date de prise de contrôle et tout profit ou perte en résultant est comptabilisé dans le compte de résultat.

2.3.4. Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées.

(a) Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont présentés sur une ligne séparée du bilan dès lors que (i) le Groupe a pris la décision de vendre le (les) actif(s) concernés et (ii) la vente est considérée hautement probable. Ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Lorsque le Groupe est engagé dans un processus de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

(b) Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte, ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Dès lors que les critères sont remplis, les résultats et flux de trésorerie des activités abandonnées sont présentés séparément dans le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie consolidés pour chaque période. Le Groupe évalue si une activité abandonnée constitue une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte essentiellement sur la base de sa contribution relative dans les états financiers consolidés du Groupe.

2.3.5. Information sectorielle

Les Secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle ont été identifiés sur la base du reporting interne utilisé par le Président-Directeur Général afin d'allouer les ressources aux différents Secteurs et d'évaluer leurs performances. Il n'y a pas de regroupement de Secteurs. Le Président-Directeur Général est le « principal décideur opérationnel » du Groupe au sens d'IFRS 8.

Les méthodes utilisées pour mesurer les indicateurs-clés de chaque Secteur lors de l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

2.3.6. Chiffre d'affaires et coûts générés par les activités opérationnelles

Evaluation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Le montant du chiffre d'affaires résultant d'une transaction est, en règle générale, fixé par les accords contractuels signés avec le client.

S'agissant des contrats de construction, les réclamations ne sont prises en compte dans la détermination du chiffre d'affaires du contrat que lorsqu'il est hautement probable qu'elles généreront un revenu supplémentaire dont le montant peut être déterminé de façon fiable.

Les pénalités viennent en réduction du chiffre d'affaires du contrat dès lors qu'elles sont probables.

Les coûts de production incluent les coûts directs (tels que matières, main-d'œuvre et coûts de garantie) et les coûts indirects. Les coûts d'emprunt sont alloués aux contrats de construction dont la durée d'exécution est supérieure à un an sur la base des financements requis pour l'exécution de ces contrats. Les coûts de garantie sont estimés sur la base du contrat et des données statistiques disponibles en pondérant les résultats possibles en fonction de leur probabilité. Les durées de garantie peuvent s'étendre jusqu'à cinq ans. Les frais commerciaux et les frais administratifs ne sont pas inclus dans les coûts de production.

Comptabilisation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Le chiffre d'affaires afférent à la vente de produits manufacturés est comptabilisé selon IAS 18, c'est-à-dire principalement lorsque l'essentiel des risques et avantages attachés à la propriété est transféré au client, ce qui intervient généralement lors de la livraison. Le chiffre d'affaires afférent aux contrats de services à court terme est comptabilisé à la réalisation des prestations de service. Tous les coûts de production engagés ou à engager au titre de la vente sont comptabilisés en coût des ventes à la date de comptabilisation du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires des contrats de construction et contrats de services à long terme est comptabilisé en fonction de l'état d'avancement du contrat. L'état d'avancement est défini par des jalons qui attestent de l'exécution en termes physiques d'une partie des travaux ou la réalisation des services prévus par le contrat. La différence entre le chiffre d'affaires évalué en fonction de l'état d'avancement et le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des périodes précédentes constitue le chiffre d'affaires de la période.

Le coût des ventes afférent aux contrats de construction et aux contrats de services à long terme est calculé de la même manière. La différence entre le coût des ventes évalué en fonction de l'état d'avancement et le coût des ventes enregistré au titre des périodes précédentes correspond au coût des ventes de la période. Par conséquent, les ajustements apportés à l'estimation des revenus et des coûts des contrats, du fait de changements dans les conditions et la réalisation des travaux, sont comptabilisés dans le coût des ventes au prorata de l'état d'avancement dès que ces changements sont identifiés.

Si le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être déterminé de façon fiable, tout en demeurant positif dans l'hypothèse la plus probable, le chiffre d'affaires continue à être comptabilisé selon la méthode des jalons, mais la marge à terminaison est ramenée à zéro.

S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excède son chiffre d'affaires total estimé, la perte attendue à terminaison est immédiatement comptabilisée en charge au compte de résultat.

Les coûts de propositions ne présentant pas de probabilités de succès suffisantes sont comptabilisés directement en charges.

Pour les contrats de construction et de services à long terme, le montant cumulé des coûts engagés à chaque clôture, majoré des marges constatées et diminué des factures émises, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est inscrit à l'actif sous la rubrique « Contrats de construction en cours, actif ». S'il est négatif, il est inscrit au passif sous la rubrique « Contrats de construction en cours, passif ».

La rubrique « Contrats de construction en cours, passif » comprend également les avances à la commande reçues des clients.

Comptabilisation des frais de recherche et développement et des frais généraux

Les frais de recherche sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de développement le sont également, à l'exception des dépenses se rapportant à des projets satisfaisant les critères permettant de les immobiliser (voir Note 2.3.11).

Les frais commerciaux et les frais administratifs sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

2.3.7. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est l'indicateur utilisé par le Groupe pour présenter le niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente. Le résultat opérationnel est formé de la marge brute, des frais de recherche et développement, des frais commerciaux et des frais administratifs. Il comprend notamment la part de charges sur retraites et avantages assimilés correspondant au coût des services rendus au cours de la période, le coût des paiements en actions et des programmes de participation des salariés, les profits ou pertes de change relatifs aux activités opérationnelles, ainsi que les profits (pertes) sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles réalisés dans le cadre des activités ordinaires.

2.3.8. Autres produits et autres charges

Les produits et charges qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent sont présentés en autres produits et autres charges.

Les autres produits comprennent les profits de cession de participations ou d'activités et les profits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration, ainsi que tout produit relatif aux cessions passées.

Les autres charges comprennent les pertes sur cession de participations ou d'activités et les pertes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration ainsi que tout coût relatif aux cessions passées, les coûts de restructuration, les coûts de rationalisation, les pertes de valeur significatives d'actifs, les coûts encourus pour réaliser des regroupements d'entreprises, les coûts liés à des litiges n'entrant pas dans le cours normal des affaires et la charge d'amortissement d'actifs exclusivement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises (marge en carnet, relations clients, marges sur stocks), ainsi qu'une partie des charges sur engagements de retraite

et engagements assimilés (incidences des modifications de plan, incidences des réductions et fermetures de plans et gains et pertes actuariels relatifs aux avantages à long terme autres que postérieurs à l'emploi).

Les coûts de rationalisation sont relatifs au plan de compétitivité appelé D2E (« Dedicated to Excellence »). Ces coûts sont incrémentaux et sont encourus sur une courte période.

2.3.9. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers comprennent les éléments suivants :

- les produits financiers reçus en rémunération de la trésorerie ;
- les charges d'intérêts relatifs à la dette financière c'est-à-dire la dette obligataire, la composante dette des instruments composés, les autres emprunts et les dettes liées aux contrats de location-financement ;
- les autres charges versées aux établissements financiers au titre des opérations de financement ;
- la composante financière de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés (intérêts nets sur le passif (l'actif) net et coûts d'administration) ;
- les profits et pertes de change résultant des opérations de financement ;
- les autres produits et charges relatifs à la trésorerie et équivalents de trésorerie et aux valeurs mobilières de placement.

2.3.10. Transactions en devise étrangère

Les transactions libellées en devise étrangère sont initialement comptabilisées en appliquant au montant en devise étrangère le cours de change du jour entre la devise fonctionnelle de l'entité et la devise étrangère à la date de transaction. Les devises détenues et les éléments d'actif et de passif devant être reçus ou payés dans le cadre de ces transactions sont réévalués aux cours de change à la clôture de chaque période. Les profits ou pertes de change réalisés à la date de règlement ainsi que les profits ou pertes latents issus des réévaluations sont comptabilisés dans le compte de résultat au sein du résultat opérationnel lorsqu'ils ont trait aux activités opérationnelles ou dans les charges ou produits financiers s'ils se rapportent à des activités de financement.

Afin d'atténuer le risque lié à la volatilité des devises étrangères, le Groupe a recours de façon significative à des contrats de couverture. Ces instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture.

Le Groupe applique les règles de la comptabilité de couverture dans la mesure où il est démontré que les relations de couverture entre les instruments dérivés et les risques couverts remplissent les conditions requises pour en permettre l'application. Une relation de couverture remplit les

conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture si, lors de la mise en place de la couverture, elle est désignée et documentée et s'il est démontré que la couverture reste efficace pendant toute la durée pour laquelle elle a été initialement mise en place.

Deux catégories de relations de couverture peuvent être identifiées :

- la couverture de flux de trésorerie pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie attribuables aux opérations dont la probabilité de réalisation est élevée ;
- la couverture de juste valeur pour couvrir le risque de variation de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes.

Couverture de flux de trésorerie

Lorsque la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est appliquée, la part du profit ou de la perte constatée sur la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global. Lorsque la transaction attendue se traduit ultérieurement par la comptabilisation d'un élément monétaire, les montants précédemment comptabilisés en autres éléments du résultat global sont reclassés au compte de résultat. Si la transaction attendue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou passif non monétaire (par exemple, stocks ou contrats de construction en cours), le gain ou la perte antérieurement reconnu en autres éléments du résultat global est inclus dans la valeur comptable de l'actif ou du passif considéré.

Couverture de juste valeur

Lorsque la comptabilité de couverture de juste valeur est appliquée, les variations de juste valeur des dérivés et des éléments couverts sont comptabilisées au compte de résultat et se compensent à hauteur de la part du profit ou de la perte constatée sur la partie efficace de l'instrument de couverture.

Quel que soit le type de couverture, la part inefficace de l'instrument de couverture est comptabilisée au compte de résultat. Les profits et pertes de change réalisés ou latents sur les éléments couverts et les instruments de couverture sont comptabilisés en résultat opérationnel s'ils se rapportent à des activités opérationnelles ou en résultat financier s'ils ont trait aux activités de financement.

Comme la part efficace de l'instrument de couverture compense la différence entre le cours comptant à la date de mise en place de la couverture et le cours comptant à la date d'échéance, le chiffre d'affaires et les coûts relatifs à un contrat client sont comptabilisés tout au long de la vie du contrat au cours comptant de la mise en place de leur couverture sous réserve que les relations

de couverture correspondantes continuent de répondre aux critères d'application de la comptabilité de couverture.

Le Groupe a recours à des couvertures d'assurance export afin de se prémunir contre son risque de change sur certains contrats pendant la période d'appel d'offres. Lorsque les contrats sont obtenus, les polices d'assurance sont liquidées et substituées par des contrats de change à terme comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture de juste valeur décrits ci-dessus.

2.3.11. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des actifs incorporels acquis (comme la technologie et les accords de licence) et les immobilisations incorporelles générées en interne (principalement les coûts de développement).

Actifs incorporels acquis

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût et amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. La durée d'utilité de ces actifs peut s'étendre jusqu'à 20 ans, compte tenu de la nature à long terme des contrats et activités susceptibles de les utiliser. Lorsque l'acquisition de l'actif est une transaction ordinaire, la charge d'amortissement de cet actif est enregistrée dans le coût des ventes, les frais de recherche et développement, les frais commerciaux ou les frais administratifs selon la fonction de l'actif concerné. Lorsque l'actif ne peut par nature être acquis que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (marge en carnet, relations clients), la charge d'amortissement est inscrite en autres charges.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Les coûts de développement ne sont reconnus comme des actifs que si le projet auquel ils se rapportent remplit les critères suivants :

- le projet est clairement défini et ses coûts sont identifiés séparément et évalués de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet a été démontrée,
- il est dans l'intention du Groupe d'achever le projet en vue de son utilisation ou de sa vente,
- les ressources techniques et financières adéquates sont disponibles pour l'achèvement du projet,
- il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au Groupe.

Les frais de développement capitalisés sont les frais engagés, directement attribuables au projet (matériaux, services, redevances ...), y compris la quote-part appropriée des frais généraux.

Les coûts de développement immobilisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les frais de recherche et développement.

2.3.12. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Quand une immobilisation corporelle est constituée de composants présentant des durées d'utilité différentes, le coût d'acquisition est réparti entre les différents composants qui sont amortis séparément.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composant. Le tableau suivant présente les durées d'utilité les plus couramment utilisées :

	Durées d'utilité estimées en années
Bâtiments	7-40
Matériels et outillages	3-25
Petits outillages, mobiliers, agencements et autres	1-10

Les durées d'utilité estimées sont revues régulièrement et les changements dans les estimations sont comptabilisés, le cas échéant, de manière prospective. La charge d'amortissement est enregistrée dans le coût des ventes, les frais commerciaux ou les frais administratifs selon la fonction des actifs auxquels elle se rapporte.

Les coûts d'emprunt attribuables à un actif dont la période de construction est supérieure à un an sont capitalisés comme un élément du coût de cet actif jusqu'à ce que cet actif soit prêt à être mis en service ou à être vendu.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de contrats de location-financement ou de location à long terme qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont immobilisées. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de la mise en place du contrat de location, ou si elle est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux revenant au bailleur au titre de la location. La dette correspondante vis-à-vis du bailleur figure au bilan en tant que passif financier. Les paiements au titre de la location sont répartis entre les

charges financières et le remboursement de la dette liée au contrat de location de façon à obtenir un taux d'intérêt constant sur le capital restant dû.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité estimée de la même manière que les actifs détenus en propre ou sur la durée du contrat de location, si celle-ci est inférieure.

Les contrats de location qui ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location correspondant. Les avantages reçus et à recevoir d'un bailleur lors de la conclusion d'un contrat de location simple sont répartis linéairement sur la durée du contrat de location.

2.3.13. Perte de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles

Les actifs qui ont une durée de vie indéfinie –principalement les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles en cours– ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique, ou dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles et corporelles amorties ne font l'objet d'un test de dépréciation que s'il existe des indices de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat. Dans la situation d'un test de dépréciation d'écart d'acquisition affecté à un groupe d'UGT, la perte de valeur est imputée, en premier lieu, sur la valeur comptable de l'écart d'acquisition, puis sur les autres actifs au prorata de leurs valeurs comptables.

Une unité génératrice de trésorerie se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Si un actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs, la valeur recouvrable est déterminée par unité génératrice de trésorerie.

Pour les besoins internes du management, les écarts d'acquisition résultant de regroupement d'entreprises sont suivis au niveau des Secteurs tels que décrits en Note 1 : les écarts

d'acquisition font donc l'objet de tests de dépréciation au niveau du groupe d'unités génératrices de trésorerie que représente chaque Secteur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est retenue comme étant représentative de la valeur recouvrable. L'évaluation réalisée s'appuie sur le plan interne à trois ans du Groupe. Les flux au-delà de cette période sont extrapolés en appliquant un taux de croissance perpétuel à long terme pour les années ultérieures. La valeur recouvrable est égale à la somme des flux de trésorerie actualisés et de la valeur résiduelle terminale actualisée. Les taux d'actualisation sont déterminés en utilisant le coût moyen pondéré du capital de chaque Secteur.

Les pertes de valeur reconnues sur des écarts d'acquisition ne peuvent faire l'objet de reprise. Les pertes de valeur reconnues sur des actifs autres que les écarts d'acquisition peuvent faire l'objet de reprises au cours d'une période ultérieure ; ces reprises sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat. La valeur comptable ainsi augmentée ne doit pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

2.3.14. Actifs financiers

Prêts et dépôts

Les prêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables et sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts sont enregistrés en « autres actifs non courants » lorsque leur échéance initiale est supérieure à trois mois ; ils sont présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie lorsqu'il s'agit de dépôts à vue ou lorsque leur échéance initiale est inférieure à trois mois.

S'il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge financière. La perte de valeur peut donner lieu ultérieurement à une reprise. Dans ce cas, la reprise de perte de valeur est comptabilisée en produit financier.

Participations et actifs représentatifs d'un droit de créance

Les participations dans les sociétés non consolidées sont classées en actifs financiers disponibles à la vente. Elles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables et sont ensuite réévaluées à leur juste valeur.

La juste valeur des titres cotés correspond à leur valeur de marché à la date de la clôture des comptes. Les titres non cotés sont évalués à partir d'un modèle de valorisation. Les modifications de juste valeur affectant cette catégorie de titres sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à la date de cession des titres considérés et tant qu'il n'existe pas d'indication objective que les titres se sont dépréciés. A la date de cession ou en cas de perte de valeur significative ou prolongée, le gain ou la perte cumulé(e) antérieurement reconnu(e) en autres éléments du résultat global est transféré(e) dans le résultat de la période. Contrairement aux pertes de valeur constatées sur des titres d'emprunt (obligations), les pertes de valeur sur titres de capitaux propres (actions) ne peuvent faire l'objet de reprises dans le compte de résultat.

Les participations dans les sociétés non consolidées dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable sont évaluées à leur coût. Toute perte de valeur comptabilisée pour une participation de ce type ne peut donner lieu à une reprise au cours d'un exercice ultérieur, sauf lors de la cession de la participation.

Tous les actifs représentatifs d'un droit de créance que le Groupe a la capacité et l'intention exprimée de conserver jusqu'à leur échéance sont désignés comme des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. Ils sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et éventuellement dépréciés afin de constater les montants estimés non recouvrables. Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective que l'actif s'est déprécié ; le montant de la perte est représenté par la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif calculé à la date de comptabilisation initiale. Les pertes de valeur peuvent être reprises dans le compte de résultat au cours des périodes ultérieures.

Les valeurs mobilières sont des actifs détenus à des fins de transaction qui ne peuvent pas être considérées comme des équivalents de trésorerie. Elles sont désignées comme des actifs financiers en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Leurs variations de juste valeur sont constatées dans les charges et produits financiers.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur (voir Note 2.3.10 pour les instruments de couverture de change et Note 2.3.20 pour les dérivés de taux d'intérêts).

Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond, en général, à leur valeur nominale. S'il apparaît ultérieurement que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre leur valeur comptable et leur valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge opérationnelle. La perte de valeur peut donner lieu à une reprise en cas d'augmentation de la valeur recouvrable. Dans ce cas, la reprise de la perte de valeur est comptabilisée en produit opérationnel.

2.3.15. Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières et fournitures, les travaux en cours et les produits finis sont évalués à la plus faible valeur, soit de leur coût selon la méthode du coût moyen pondéré, soit de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks inclut les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais généraux qu'il a été nécessaire d'engager pour les amener à l'endroit et les mettre dans l'état où ils se trouvent. Les travaux-en-cours comprennent les coûts engagés dans le cadre de contrat de produits et de contrat de service à court terme dont l'exécution s'achèvera sur une prochaine période. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé des produits dans le cours normal de l'activité diminué des coûts d'achèvement et des coûts commerciaux estimés à venir.

2.3.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les placements très liquides ayant une date de maturité inférieure ou égale à trois mois et qui sont facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif.

Les découverts bancaires sont présentés en emprunts dans les passifs courants du bilan.

2.3.17. Impôts

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

La charge d'impôt courante est calculée sur la base des législations fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes dans les pays où les filiales et les entreprises associées du Groupe exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables. Le management évalue périodiquement les positions fiscales prises au regard de la réglementation fiscale applicable dès lors qu'elle est sujette à interprétation, et détermine le cas échéant, les montants qu'il s'attend à verser aux autorités fiscales.

Les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés sont identifiés dans chaque entité imposable (ou groupe fiscal, le cas échéant). Les impôts différés correspondants sont calculés au taux d'impôt adopté ou quasi adopté applicable à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où sont jugés probables des bénéfices futurs imposables sur lesquels les différences temporelles déductibles, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, à l'exception de certaines différences entre la quote-part du Groupe dans les actifs nets des filiales, joint-ventures et entreprises associées et leurs valeurs fiscales. Cette exception s'applique, en particulier, à des résultats de filiales non encore distribués dans l'hypothèse où leur distribution aux actionnaires générerait une taxation : dès lors que le Groupe a décidé de ne pas distribuer dans un avenir prévisible les profits conservés par la filiale, aucun impôt différé passif n'est comptabilisé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt courant, et
- les actifs et passifs d'impôt différé ont trait à des impôts relevant d'une même juridiction fiscale.

L'impôt différé est comptabilisé au compte de résultat, à moins qu'il ne se rapporte à des éléments inscrits directement en autres éléments du résultat global ; dans ce cas, il est également directement enregistré en autres éléments du résultat global.

2.3.18. Provisions

Tant qu'un contrat de construction ou un contrat de services à long terme demeure en cours, les obligations liées à ce contrat sont prises en compte dans l'évaluation de la marge à terminaison et figurent par conséquent dans les rubriques « Contrats de construction en cours, actifs » ou « Contrats de construction en cours, passifs ».

A la date d'achèvement du contrat, ces obligations sont comptabilisées au passif en tant qu'éléments distincts, si elles répondent aux critères suivants :

- le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie équivalente sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- une telle sortie de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Ces obligations sont présentées sous forme de provisions lorsque leur échéance ou leur montant est incertain. Dès que cette incertitude disparaît, elles sont présentées sous forme de dettes fournisseurs ou d'autres passifs courants.

Les obligations résultant de transactions autres que les contrats de construction ou contrats de services à long terme sont directement comptabilisées dans les provisions dès qu'elles répondent aux critères précités.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à leur valeur actuelle.

Des provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque la réorganisation, la fermeture d'un site ou un programme de réduction des effectifs est annoncé avant la date de clôture des comptes, que la Direction est engagée vis-à-vis des salariés concernés, et que les coûts y afférant ont été évalués de manière fiable. Ces provisions portent sur les indemnités de départ et de licenciement des salariés et sur les coûts estimés de fermeture de sites. En complément de ces provisions, les coûts de restructuration peuvent inclure des dépréciations d'actifs des activités concernées.

2.3.19. Passifs financiers

Dettes obligataires et autres emprunts

Les dettes obligataires et les autres emprunts portant intérêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette. Ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur (voir Note 2.3.10 pour les instruments de couverture de change et Note 2.3.20 pour les dérivés de taux d'intérêts).

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale et évaluées ensuite à leur coût amorti.

2.3.20. Dérivés de taux d'intérêt

Le Groupe peut être amené à conclure des transactions de couverture afin de se prémunir contre le risque de fluctuation des taux d'intérêt. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture. Si les relations de couverture entre les instruments dérivés et les risques couverts remplissent les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, le Groupe applique la comptabilité de couverture. La comptabilité de couverture de juste valeur s'applique aux emprunts à taux fixe, et la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux emprunts à taux variable.

S'agissant des relations de couverture de juste valeur, la réévaluation des emprunts à taux fixe est compensée dans le compte de résultat par la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé, à l'inefficacité de la couverture près. S'agissant des relations de couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global. Lorsque la transaction attendue se traduit ultérieurement par la comptabilisation d'un élément monétaire, les montants précédemment constatés directement en autres éléments du résultat global sont reclassés au compte de résultat.

2.3.21. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe effectue en faveur de certains de ses salariés des paiements fondés sur des actions, acquittés, soit en instruments de capitaux propres, soit en trésorerie.

Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres

Les paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des droits (hors effet de conditions non liées au marché) selon le modèle binomial d'évaluation des options ou selon le modèle de Black-Scholes pour les plans émis à compter de 2009. La charge cumulée reconnue est basée sur la juste valeur à la date

d'attribution des droits et sur l'estimation du nombre d'actions qui seront finalement acquises (avec prise en compte de l'effet des conditions d'acquisition non liées au marché). Elle est enregistrée, tout au long de la période d'acquisition des droits, dans le résultat opérationnel avec une contrepartie directe en capitaux propres.

A la fin de chaque exercice, le Groupe revoit, sur la base des conditions d'acquisition non liées au marché, ses estimations du nombre d'options qui seront finalement acquises. L'impact de cette ré-estimation est comptabilisé au compte de résultat en contrepartie des capitaux propres.

Paiements fondés sur des actions acquittés en trésorerie

Les paiements fondés sur des actions acquittés en trésorerie donnent lieu à la constatation d'un passif égal à la quote-part des biens ou services reçus évaluée à sa juste valeur. La juste valeur est réévaluée à chaque date de clôture et aux dates de dénouement, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Le Groupe peut également permettre à ses salariés d'acquérir des actions ordinaires du Groupe à un prix préférentiel par rapport à leur valeur de marché. Dans ce cas, le Groupe enregistre une charge sur la base de son estimation de la décote accordée et du nombre d'actions qui seront acquises.

2.3.22. Engagements de retraite et avantages assimilés

Le Groupe offre à ses salariés différents régimes d'avantages postérieurs à l'emploi tels que retraites, indemnités de départ en retraite et couverture médicale, ainsi que divers autres avantages à long terme tels que médailles du travail et plans de rémunération différée. Les différents avantages offerts à chaque salarié dépendent des législations locales et des pratiques adoptées par chaque filiale.

Les plans de couverture médicale du Groupe prévoient généralement une participation des salariés qui fait l'objet de réajustements annuels.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

En situation de régime à prestations définies d'un employeur unique, le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements et le coût des services actuels et passés correspondants. Cette méthode prend en considération les meilleures estimations des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'années de service futur des salariés, leur salaire en fin de contrat et leur espérance de vie estimée.

La plupart des plans à prestations définies sont financés par des fonds de pensions ayant une existence légale distincte des entités constituant le Groupe. Les actifs détenus par ces fonds sont généralement placés sous forme d'actions et d'obligations. D'autres régimes de retraite complémentaire accordés par le Groupe à certains employés donnent lieu à des paiements directs par l'employeur à leur date d'échéance. La majeure partie des régimes de couverture médicale postérieurs à l'emploi n'est pas préfinancée.

Le Groupe revoit périodiquement l'évaluation des engagements de retraite et des actifs de chaque régime. Les effets des changements d'hypothèses actuarielles et des différences entre les hypothèses utilisées et les données réelles constatées sont évalués. Le Groupe reconnaît en autres éléments du résultat global la totalité des gains et pertes actuariels ainsi que l'incidence de tout plafonnement d'actif.

Le coût estimé des avantages offerts au personnel dans le cadre de régimes à prestations définies est provisionné sur la durée de service des salariés. Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période est compris dans le résultat opérationnel. Le produit/ (coût) des services passés ainsi que les effets des réductions ou liquidations des régimes sont comptabilisés dans les autres produits et charges. Les intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies ainsi que les coûts d'administration sont inclus dans les produits (charges) financiers.

Le Groupe participe également à des régimes à prestations définies de type multi-employeurs, principalement aux Etats-Unis et au Canada. Les fonds correspondants n'étant pas en mesure de fournir des informations suffisantes pour comptabiliser ces régimes comme des plans à prestations définies, ceux-ci sont comptabilisés comme des plans à cotisations définies (voir ci-dessous).

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

En situation de régime à cotisations définies, le Groupe paie des cotisations à des fonds administrés de façon indépendante sur la base d'un pourcentage fixe de la rémunération des employés. Ces cotisations sont enregistrées en charges opérationnelles.

Autres avantages à long terme

La méthode comptable utilisée pour reconnaître les obligations encourues au titre des autres avantages à long terme est similaire à celle utilisée pour les régimes à prestations définies, à la différence près que les gains ou pertes actuariels sont reconnus immédiatement pour leur totalité en « autres produits ou autres charges » dans le compte de résultat.

2.3.23. Engagements hors bilan

Engagements découlant de l'exécution d'opérations contrôlées par le Groupe

Dans le cadre habituel de son activité, le Groupe est engagé par des obligations contractuelles vis-à-vis de ses clients (parmi lesquelles l'obligation de bonne exécution et l'obligation de garantie). Le Groupe peut être également amené à prendre des engagements dans des contrats de location, ainsi que pour satisfaire à des dispositions d'ordre fiscal et douanier et à des réglementations liées à l'environnement, la santé et la sécurité. Ces obligations peuvent être couvertes ou non par des garanties émises par des banques ou des compagnies d'assurance.

Le Groupe étant en mesure de contrôler l'exécution de ces obligations, un passif n'est déclaré qu'une fois survenu le fait générateur de l'obligation (tel qu'un litige ou un achèvement tardif de contrat), rendant possible ou probable une sortie de ressources.

Ce passif est déclaré comme un passif éventuel lorsqu'il est seulement considéré comme possible mais demeure non probable ou lorsque, bien que probable, il ne peut être évalué de manière fiable.

Lorsque ce passif est probable et peut être mesuré de manière fiable, les états financiers sont affectés comme suit :

- si le passif supplémentaire est lié directement à l'exécution d'un contrat client en cours, la marge brute du contrat à terminaison est ré-estimée ; la marge cumulée reconnue à l'avancement du contrat et, éventuellement, la perte à terminaison sont ajustées en conséquence,
- si le passif supplémentaire n'est pas directement lié à un contrat en cours, un passif est immédiatement constaté au bilan.

Les engagements contractuels des sous-traitants envers le Groupe sont de nature identique à celles du Groupe envers ses clients. Ils peuvent être couverts par des garanties du même type que celles fournies par le Groupe à ses clients.

Aucun actif éventuel n'est déclaré tant que l'hypothèse d'une obligation à la charge d'un tiers demeure éloignée ou n'est pas possible. Un actif éventuel n'est déclaré que quand l'obligation devient probable. Ce n'est que lorsque cette obligation est quasi certaine que le revenu supplémentaire résultant de l'engagement d'un tiers est pris en considération.

Engagements découlant de l'exécution d'opérations non totalement contrôlées par le Groupe

Des obligations envers des tiers peuvent découler de procédures judiciaires, de garanties de crédit couvrant des engagements financiers délivrés dans le cadre d'opérations de financement des ventes et de garanties délivrées lors de cessions d'activités.

Dans le cas de procédures judiciaires, un passif éventuel est déclaré lorsque ce passif est seulement considéré comme éventuel mais demeure non probable ou lorsque, bien que probable, il ne peut être évalué de manière fiable. Dans le cas d'engagements découlant de garanties délivrées, les passifs éventuels sont déclarés dès que les garanties ont été délivrées et aussi longtemps qu'elles ne sont pas arrivées à échéance.

Une provision est enregistrée dès que l'obligation est considérée comme probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les actifs éventuels découlant de procédures judiciaires ou de garanties obtenues de tiers lors d'acquisition d'activités ne sont déclarés que lorsqu'ils deviennent probables.

2.3.24. Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période hors charge financière (nette d'impôt) sur obligations remboursables en actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période ajusté de l'effet dilutif des seules obligations remboursables en actions restant à convertir (ORA).

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période hors charge financière (nette d'impôt) sur obligations remboursables en actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période ajusté de l'effet de tous les instruments dilutifs (ORA, stock-options, actions de performance).

2.3.25. Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros. Certains reclassements ont pu être effectués sur l'exercice antérieur afin de se conformer à la présentation de l'exercice clos.

Note 3. Changements de méthode comptable

Depuis le 1^{er} avril 2013, le Groupe applique IAS 19 révisée. Les principaux changements de la norme révisée sont les suivants :

- Elimination de la possibilité d'appliquer la méthode du corridor pour les avantages postérieurs à l'emploi : en conséquence, tous les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement au passif du bilan et sont systématiquement enregistrés, à chaque période, en « autres éléments du résultat global » ;
- Les coûts des services passés sont également comptabilisés immédiatement au passif du bilan en contrepartie du résultat de la période ;
- Le taux de rendement attendu des actifs est désormais calculé sur la base du taux d'actualisation utilisé pour valoriser les engagements de retraite et non sur la base du taux de rendement attendu des actifs sur le marché.

Conformément à IAS 8, ces changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective.

Le Groupe appliquant déjà l'option offerte par IAS 19 de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels en autres éléments du résultat global, Alstom n'est pas impacté par la suppression de la méthode du corridor. Les impacts des autres changements sur les comptes consolidés du Groupe sont présentés ci-dessous.

Compte de résultat consolidé retraité

Exercice clos le
31 mars 2013

(en millions d'€)	Publié	Impacts IAS 19R	Retraité
Chiffre d'affaires	20 269		20 269
Coût des ventes	(16 324)		(16 324)
Frais de recherche et développement	(737)		(737)
Frais commerciaux	(952)		(952)
Frais administratifs	(793)		(793)
Résultat opérationnel	1 463	-	1 463
Autres produits	6		6
Autres charges	(282)	2	(280)
Résultat d'exploitation	1 187	2	1 189
Produits financiers	36		36
Charges financières	(259)	(43)	(302)
Résultat avant impôt	964	(41)	923
Impôt sur les bénéfices	(193)	7	(186)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	47		47
RESULTAT NET	818	(34)	784
Attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère	802	(34)	768
- aux participations ne donnant pas le contrôle	16	-	16
Résultat net par action (en €)			
- Résultat de base	2,66	(0,11)	2,55
- Résultat dilué	2,64	(0,12)	2,52

Etat du résultat global consolidé retraité

Exercice clos le
31 mars 2013

(en millions d'€)	Publié	Impacts IAS 19R	Retraité
Résultat net de la période	818	(34)	784
Gains (pertes) actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	(295)	44	(251)
Impôt sur les éléments non recyclables	55	(8)	47
Eléments non recyclables en résultat	(240)	36	(204)
Gains (pertes) sur actifs financiers disponibles à la vente	(1)		(1)
Gains (pertes) sur instruments financiers de couverture	15		15
Ecart de conversion	36		36
Impôt sur les éléments recyclables	(2)		(2)
Eléments recyclables en résultat	48	-	48
Autres éléments du résultat global	(192)	36	(156)
RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	626	2	628
Attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère	611	2	613
- aux participations ne donnant pas le contrôle	15		15

Bilan consolidé retraité

(en millions d'€)	Au 31 mars 2013			Au 31 mars 2012		
	Publié	Impacts IAS 19R	Retraité	Publié	Impacts IAS 19R	Retraité
ACTIF						
Ecart d'acquisition	5 536		5 536	5 483		5 483
Immobilisations incorporelles	1 982		1 982	1 921		1 921
Immobilisations corporelles	3 024		3 024	2 852		2 852
Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participations	698		698	531		531
Autres actifs non courants	515	6	521	545	6	551
Impôts différés	1 711	9	1 720	1 472	10	1 482
Total des actifs non courants	13 466	15	13 481	12 804	16	12 820
Stocks et en-cours	3 144		3 144	3 138		3 138
Contrats de construction en cours, actif	4 158		4 158	3 752		3 752
Clients et comptes rattachés	5 285		5 285	5 692		5 692
Autres actifs opérationnels courants	3 328		3 328	3 557		3 557
Valeurs mobilières de placement et autres actifs	36		36	13		13
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 195		2 195	2 091		2 091
Total des actifs courants	18 146	-	18 146	18 243	-	18 243
TOTAL DE L'ACTIF	31 612	15	31 627	31 047	16	31 063

(en millions d'€)	Au 31 mars 2013			Au 31 mars 2012		
	Publié	Impacts IAS 19R	Retraité	Publié	Impacts IAS 19R	Retraité
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF						
Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société mère	5 011	(17)	4 994	4 327	(19)	4 308
Capitaux propres - attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	93		93	107		107
Total capitaux propres	5 104	(17)	5 087	4 434	(19)	4 415
Provisions non courantes	680		680	804		804
Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	1 642	32	1 674	1 417	35	1 452
Emprunts non courants	4 197		4 197	3 863		3 863
Dettes non courantes sur contrats de location-financement	433		433	477		477
Impôts différés	284		284	176		176
Total des passifs non courants	7 236	32	7 268	6 737	35	6 772
Provisions courantes	1 309		1 309	1 414		1 414
Emprunts courants	283		283	634		634
Dettes courantes sur contrats de location-financement	42		42	48		48
Contrats de construction en cours, passif	9 909		9 909	9 508		9 508
Fournisseurs et comptes rattachés	4 041		4 041	4 080		4 080
Autres passifs opérationnels courants	3 688		3 688	4 192		4 192
Total des passifs courants	19 272	-	19 272	19 876	-	19 876
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	31 612	15	31 627	31 047	16	31 063

Tableau des flux de trésorerie consolidés retraité

(en millions d'€)

	Exercice clos le		
	31 mars 2013		
	Publié	Impacts IAS 19R	Retraité
Résultat net	818	(34)	784
Dotation aux amortissements, dépréciations et charge relative aux paiements fondés sur des actions	543		543
Ajustement des flux relatifs aux engagements de retraite et avantages assimilés	(65)	41	(24)
Plus / moins-values sur cessions d'actifs	34		34
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	(18)		(18)
Charge d'impôt différé inscrite au compte de résultat	(73)	(7)	(80)
Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation hors variation du besoin en fonds de roulement	1 239	-	1 239
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'exploitation	(150)	-	(150)
Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation	1 089	-	1 089
Produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	57		57
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (coûts de R&D capitalisés inclus)	(738)		(738)
Augmentation/(diminution) des autres actifs non courants	37		37
Acquisition d'activités après déduction de la trésorerie acquise	(472)		(472)
Cession d'activités après déduction de la trésorerie nette cédée	(2)		(2)
Variation nette de la trésorerie liée aux investissements	(1 118)	-	(1 118)
Augmentation/(réduction) de capital y compris celles souscrites par les participations ne donnant pas le contrôle	351		351
Dividendes versés y compris versements aux participations ne donnant pas le contrôle	(243)		(243)
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales	(48)		(48)
Emissions d'emprunts obligataires	350		350
Variation nette des emprunts courants et non courants	(174)		(174)
Variation nette des dettes sur contrats de location-financement	(45)		(45)
Variation nette des valeurs mobilières de placement et autres actifs et passifs financiers courants	(11)		(11)
Variation nette de la trésorerie liée au financement	180	-	180
(Diminution)/Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	151	-	151
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	2 091		2 091
Incidence des variations de taux de conversion	(49)		(49)
Autres variations	2		2
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	2 195	-	2 195
<i>Impôts payés</i>	<i>(240)</i>		<i>(240)</i>
<i>Net des intérêts reçus et payés</i>	<i>(186)</i>		<i>(186)</i>

Etat de la variation des capitaux propres consolidés retraité

(en millions d'€,
à l'exception du nombre d'actions)

	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes d'émission	Réserves	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres- attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 31 mars 2012 publié	294 533 680	2 062	622	3 226	(1 583)	4 327	107	4 434
<i>Impacts IAS 19R</i>				<i>(71)</i>	<i>52</i>	<i>(19)</i>		<i>(19)</i>
Au 31 mars 2012 retraité	294 533 680	2 062	622	3 155	(1 531)	4 308	107	4 415
Variation des autres éléments du résultat global					(191)	(191)	(1)	(192)
Résultat net de la période				802		802	16	818
<i>Impacts IAS 19R</i>				<i>(34)</i>	<i>36</i>	<i>2</i>		<i>2</i>
Total du résultat global				768	(155)	613	15	628
Variation d'intérêts et autres	8	-	-	(54)	-	(54)	(19)	(73)
Dividendes distribués	-	-	-	(236)	-	(236)	(10)	(246)
Réduction de capital						-		-
Augmentation de capital	13 133 208	92	251	-	-	343	-	343
Augmentation de capital dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme	491 230	3	2	-	-	5	-	5
Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres	-	-	-	15	-	15	-	15
Au 31 mars 2013 retraité	308 158 126	2 157	875	3 648	(1 686)	4 994	93	5 087
<i>Impacts IAS 19R</i>				<i>105</i>	<i>(88)</i>	<i>17</i>		<i>17</i>
Au 31 mars 2013 publié	308 158 126	2 157	875	3 753	(1 774)	5 011	93	5 104

Note 4. Périmètre de consolidation

Le Groupe n'a pas réalisé d'acquisition ou de cession significative sur la période.

Note 5. Informations sectorielles

5.1. Informations par Secteur opérationnel

Au 31 mars 2014

<i>(en millions d'€)</i>	Thermal Power	Renewable Power	Grid	Transport	Corporate & autres	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires	8 840	1 835	3 877	5 879	-	(162)	20 269
Eliminations intersecteurs	(53)	(6)	(100)	(3)	-	162	-
Total chiffre d'affaires	8 787	1 829	3 777	5 876	-	-	20 269
Résultat opérationnel	930	82	211	330	(129)	-	1 424
Résultat d'exploitation	854	2	169	252	(269)	-	1 008
Produits (charges) financiers							(308)
Impôt sur les bénéfices							(163)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence							29
RÉSULTAT NET							566
Actifs sectoriels (1)	9 990	3 086	5 072	6 916	993	-	26 057
Impôts différés (actif)							1 647
Excédents des actifs de couverture des engagements de retraite							22
Actifs financiers							2 702
TOTAL DE L'ACTIF							30 428
Passifs sectoriels (2)	7 216	1 641	2 972	5 035	1 032	-	17 896
Impôts différés (passif)							176
Provisions pour engagements de retraite							1 526
Dettes financières							5 721
Total capitaux propres							5 109
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF							30 428
Capitaux employés (3)	2 774	1 445	2 100	1 881	(39)	-	8 161
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(282)	(211)	(104)	(191)	(56)	-	(844)
Dotation aux amortissements dans le résultat d'exploitation	222	40	86	144	52	-	544

- (1) Les actifs sectoriels se composent de la somme des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles, des participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation, des autres actifs non courants (à l'exception de ceux directement associés à la dette financière et aux engagements de retraite), des stocks, des contrats de construction en cours actifs, des clients et comptes rattachés et autres actifs opérationnels. Les actifs sectoriels de Thermal Power comprennent également les actifs destinés à la vente.
- (2) Les passifs sectoriels se composent des provisions courantes et non courantes, des contrats de construction passifs, des fournisseurs et comptes rattachés et des autres passifs courants.
- (3) Les capitaux employés correspondent à la différence entre les actifs sectoriels et les passifs sectoriels.

Au 31 mars 2013 *

(en millions d'€)	Thermal		Renewable		Corporate &		Total
	Power	Power	Grid	Transport	autres	Eliminations	
Chiffre d'affaires	9 252	1 808	3 922	5 461	-	(174)	20 269
Eliminations intersecteurs	(73)	(5)	(93)	(3)	-	174	-
Total chiffre d'affaires	9 179	1 803	3 829	5 458	-	-	20 269
Résultat opérationnel	959	88	238	297	(119)	-	1 463
Résultat d'exploitation	917	(10)	140	287	(145)	-	1 189
Produits (charges) financiers							(266)
Impôt sur les bénéfices							(186)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence							47
RÉSULTAT NET							784
Actifs sectoriels (1)	10 835	3 106	5 462	6 648	1 227	-	27 278
Impôts différés (actif)							1 720
Excédents des actifs de couverture des engagements de retraite							16
Actifs financiers							2 613
TOTAL DE L'ACTIF							31 627
Passifs sectoriels (2)	8 571	1 906	3 280	4 724	1 146	-	19 627
Impôts différés (passif)							284
Provisions pour engagements de retraite							1 674
Dettes financières							4 955
Total capitaux propres							5 087
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF							31 627
Capitaux employés (3)	2 264	1 200	2 182	1 924	81	-	7 651
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(238)	(166)	(113)	(175)	(46)	-	(738)
Dotation aux amortissements dans le résultat d'exploitation	225	34	134	125	44	-	562

* Montants retraités conformément aux changements de méthode comptable liés à l'application d'IAS 19 révisée (voir Note 3)

- (1) Les actifs sectoriels se composent de la somme des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles, des participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation, des autres actifs non courants (à l'exception de ceux directement associés à la dette financière et aux engagements de retraite), des stocks, des contrats de construction en cours actifs, des clients et comptes rattachés et autres actifs opérationnels.
- (2) Les passifs sectoriels se composent des provisions courantes et non courantes, des contrats de construction passifs, des fournisseurs et comptes rattachés et des autres passifs courants.
- (3) Les capitaux employés correspondent à la différence entre les actifs sectoriels et les passifs sectoriels.

5.2 Informations par zone géographique

Chiffre d'affaires par pays de destination

(en millions d'€)	Exercice clos le	
	31 mars 2014	31 mars 2013
Europe de l'Ouest	6 603	6 571
<i>dont France</i>	<i>2 020</i>	<i>2 168</i>
Europe de l'Est	2 178	1 953
Amérique du Nord	2 417	2 583
<i>dont Etats-Unis</i>	<i>1 596</i>	<i>1 689</i>
Amérique du Sud & Centrale	1 524	1 561
Asie/Pacifique	4 281	4 478
Moyen-Orient et Afrique	3 266	3 123
TOTAL GROUPE	20 269	20 269

Actifs non courants par pays d'origine

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Europe de l'Ouest (1)	9 071	9 280
<i>dont France (2)</i>	2 723	2 957
Europe de l'Est	604	245
Amérique du Nord	624	707
<i>dont Etats-Unis</i>	524	588
Amérique du Sud & Centrale	234	201
Asie/Pacifique	839	885
Moyen-Orient et Afrique	55	46
TOTAL GROUPE	11 427	11 364

(1) Ce montant inclut l'écart d'acquisition des Secteurs Thermal Power et Renewable Power. Il inclut également les actifs destinés à la vente.

(2) Ce montant inclut l'écart d'acquisition du Secteur Grid.

Les actifs non-courants par pays d'origine sont définis comme les actifs non-courants tels que présentés au bilan à l'exception de ceux directement associés à la dette financière, aux engagements de retraite et aux impôts différés actifs.

5.3 Information relative aux principaux clients

Aucun client externe ne représente individuellement 10 % ou plus du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Note 6. Frais de recherche et développement

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2014	31 mars 2013
Frais de recherche et développement	(733)	(737)
Coûts de développement capitalisés au cours de la période (voir Note 11.2)	(279)	(233)
Dotation aux amortissements des coûts de développement capitalisés (voir Note 11.2)	111	82
Dotation aux amortissements de la technologie acquise (voir Note 11.2)	86	94
TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	(815)	(794)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, le Groupe a investi € 815 millions en recherche et développement afin de développer des nouvelles technologies et d'améliorer sa gamme de produits dans les pays à forte croissance.

Ces programmes de recherche et développement concernent, principalement :

- le développement des turbines à gaz et équipements associés,
- l'amélioration de l'offre de produits du Secteur Transport (Urbalis fluence, nouveau Citadis, etc),

- le développement des turbines Haliade™ pour le marché de l'éolien offshore et des turbines hydroliennes,
- le développement des technologies liées aux équipements électriques de haute tension (HVDC -High Voltage Direct Current) et aux sous-stations numériques dans les domaines du Super Grid et du Smart Grid.

Note 7. Autres produits et autres charges

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2014	31 mars 2013*
Plus-values sur cessions d'activités	27	6
Autres produits	27	6
Moins-values sur cessions d'activités	(3)	(50)
Charges de restructuration et coûts de rationalisation	(220)	(137)
Dépréciations	(70)	(37)
Autres	(150)	(56)
Autres charges	(443)	(280)
AUTRES PRODUITS (AUTRES CHARGES)	(416)	(274)

(*) Montants retraités conformément aux changements de méthode comptable liés à l'application d'IAS 19 révisée (voir Note 3)

Les autres produits comprennent la plus-value de cession de l'activité de production de moteurs à anneau, suite à la décision du Secteur Renewable Power de recentrer son site de Bilbao sur des activités liées à la production d'hydroélectricité.

Les charges de restructuration sont liées à l'optimisation de la base industrielle du Groupe afin de s'adapter à une demande plus faible dans les pays développés, essentiellement en Europe, et à la situation de surcapacité globale constatée dans certains segments de production.

Les coûts de rationalisation sont les coûts engagés par le Groupe dans le cadre du programme de compétitivité et de maîtrise des coûts, appelé D2E (« Dedicated to Excellence »).

Sur l'exercice clos le 31 mars 2014, les dépréciations non récurrentes d'actifs concernent principalement le Secteur Transport pour € 20 millions et le Secteur Renewable Power (activité éolienne) pour € 46 millions.

La ligne « Autres » dans les « Autres charges » s'expliquent principalement par les coûts liés à des procédures judiciaires n'entrant pas dans le cours normal des affaires (voir Note 30.2).

Note 8. Résultat financier

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2014	31 mars 2013*
Produit d'intérêts financiers	18	29
Gain de change net	4	-
Autres produits financiers	6	7
Produits financiers	28	36
Charge d'intérêts financiers	(217)	(194)
Charge financière nette sur engagements de retraite et avantages assimilés (voir Note 24.7)	(69)	(68)
Perte de change nette	-	(5)
Autres charges financières	(50)	(35)
Charges financières	(336)	(302)
RÉSULTAT FINANCIER	(308)	(266)
<i>dont :</i>		
Résultat financier généré par les instruments financiers (voir Note 26.1)	(239)	(195)

* Montants retraités conformément aux changements de méthode comptable liés à l'application d'IAS 19 révisée (voir Note 3)

Les produits d'intérêts de € 18 millions proviennent de la rémunération des positions de trésorerie du Groupe sur la période.

La charge d'intérêts de € (217) millions représente le coût de la dette financière brute du Groupe.

La charge financière nette sur engagements de retraite et avantages assimilés de € (69) millions représente la charge d'intérêt sur les engagements, nette des produits d'intérêts sur les actifs de couverture calculés en utilisant le même taux (voir Note 24.7).

Les autres charges financières de € (50) millions incluent notamment des honoraires et commissions d'engagement sur cautions, prêts syndiqués et autres facilités de crédit pour € (26) millions (€ (19) millions pour l'exercice clos le 31 mars 2013).

Note 9. Impôt sur les bénéfices

9.1 Analyse de la charge d'impôt

Le tableau suivant fournit la décomposition de la charge d'impôt :

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2014	31 mars 2013*
Charge d'impôt courant	(326)	(266)
Charge d'impôt différé	163	80
Charge d'impôt	(163)	(186)
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	23%	20%

* Montants retraités conformément aux changements de méthode comptable liés à l'application d'IAS 19 révisée (voir Note 3)

Au 31 mars 2014, le taux effectif d'impôt s'établit à 23 % et inclut les effets des récentes mesures fiscales en France (contribution exceptionnelle de 10,7 % et taxe sur les dividendes de 3,0 %).

Les facteurs susceptibles de faire varier ce taux d'une année à l'autre sont notamment :

- la répartition par pays du résultat avant impôt,
- la possibilité pour le Groupe d'utiliser ses reports déficitaires et de reconnaître des impôts différés actifs,
- le résultat des contrôles fiscaux,
- les changements de réglementation locale.

9.2 Taux effectif d'impôt

Le tableau suivant fournit un rapprochement de la charge d'impôt au taux d'imposition applicable en France et de la charge réelle d'impôt:

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2014	31 mars 2013*
Résultat avant impôt	700	923
Taux d'impôt statutaire de la maison mère**	34,43%	34,43%
Produit (charge) d'impôt théorique	(241)	(318)
Incidence :		
- de la différence entre le taux normal d'imposition applicable en France et le taux d'impôt normal applicable dans les juridictions étrangères	112	137
- des opérations imposées à taux réduit	9	(20)
- de la variation des impôts différés actifs non comptabilisés	76	2
- des variations de taux d'imposition	(7)	(10)
- des autres impôts (retenue à la source, CVAE en France et IRAP en Italie)	(71)	(68)
- des différences permanentes et autres (1)	(41)	91
Charge d'impôt	(163)	(186)
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	23%	20%

* Montants retraités conformément aux changements de méthode comptable liés à l'application d'IAS 19 révisée (voir Note 3)

** Hors contributions exceptionnelles

(1) inclut des opérations de restructuration interne

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, la différence entre le taux normal d'imposition applicable en France et le taux d'impôt normal applicable dans les juridictions étrangères provient principalement de la Suisse, du Royaume-Uni et de Chine.

9.3 Impôts différés actif et passif

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013*
Impôts différés actif	1 647	1 720
Impôts différés passif	(176)	(284)
IMPÔTS DIFFERES NETS	1 471	1 436

* Montants retraités conformément aux changements de méthode comptable liés à l'application d'IAS 19 révisée (voir Note 3)

9.4 Analyse des actifs et passifs d'impôt différé

Le montant net des actifs et passifs d'impôt différé représente l'effet net des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs retenus dans les états financiers et leur valeur fiscale. Le tableau suivant fournit l'analyse des actifs et passifs d'impôt différé :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2013*	Variation en compte de résultat	Variation en situation nette (1)	Variations de périmètre	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2014
Ecart entre valeurs comptable et fiscale des immobilisations corporelles et incorporelles	(93)	92	-	-	5	4
Provisions pour avantages au personnel	287	9	(54)	-	(2)	240
Autres provisions et charges à payer non déductibles	516	25	-	-	(98)	443
Différence de méthode de reconnaissance de la marge des contrats de construction	(133)	(29)	-	-	78	(84)
Pertes fiscales reportables	878	49	-	-	(27)	900
Autres	(19)	17	4	-	(34)	(32)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS ACTIFS /(PASSIFS)	1 436	163	(50)	-	(78)	1 471

* Montants retraités conformément aux changements de méthode comptable liés à l'application d'IAS 19 révisée (voir Note 3)

(1) Principalement générée par les pertes et gains actuariels comptabilisés directement en situation nette (voir état du résultat global consolidé)

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2012*	Variation en compte de résultat	Variation en situation nette (1)	Variations de périmètre	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2013*
Ecart entre valeurs comptable et fiscale des immobilisations corporelles et incorporelles	(150)	83	-	11	(37)	(93)
Provisions pour avantages au personnel	252	(9)	47	-	(3)	287
Autres provisions et charges à payer non déductibles	500	53	-	-	(37)	516
Différence de méthode de reconnaissance de la marge des contrats de construction	(279)	48	-	-	98	(133)
Pertes fiscales reportables	1 035	(106)	-	-	(51)	878
Autres	(52)	11	(2)	(4)	28	(19)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS ACTIFS /(PASSIFS)	1 306	80	45	7	(2)	1 436

* Montants retraités conformément aux changements de méthode comptable liés à l'application d'IAS 19 révisée (voir Note 3)

(1) Principalement générée par les pertes et gains actuariels comptabilisés directement en situation nette (voir état du résultat global consolidé)

Sur la base d'une extrapolation du plan à trois ans et sur la base de la stratégie de recouvrabilité à long terme des reports déficitaires par pays, le Groupe considère comme probable le recouvrement du solde net d'impôts différés au 31 mars 2014, soit € 1 471 millions.

Le montant des impôts différés actifs non comptabilisés s'élève à € 1 113 millions au 31 mars 2014 (€ 1 255 millions au 31 mars 2013). La majeure partie de ces impôts différés actifs non comptabilisés a pour origine des déficits fiscaux (€ 975 millions au 31 mars 2014 et € 1 052 millions au 31 mars 2013), dont € 631 millions indéfiniment reportables au 31 mars 2014 (€ 491 millions au 31 mars 2013).

Note 10. Résultat par action

10.1 Résultat

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2014	31 mars 2013*
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	556	768
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action	556	768

* Montants retraités conformément aux changements de méthode comptable liés à l'application d'IAS 19 révisée (voir Note 3)

10.2 Nombre d'actions

	Exercice clos le	
	31 mars 2014	31 March 2013
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation utilisé pour le calcul du résultat de base par action (voir Note 21.1)	308 559 756	301 376 784
Effet des instruments dilutifs autres que les obligations remboursables en actions :		
- Options de souscription d'actions et actions de performance (1) (plans LTI)	2 948 209	2 724 963
- Actions de performance (plans Alstom Sharing)	113 406	226 044
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (voir Note 21.1)	311 621 371	304 327 791

(1) Seules les options de souscription d'actions attribuées par les plans 7 et 8 ont été prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action ; les plans 9, 10, 12, 13, 14, 15 et 16 ayant un effet relatif au 31 mars 2014 (voir aussi Note 22.1.).

10.3 Résultat par action

<i>(en €)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2014	31 mars 2013*
Résultat de base	1,80	2,55
Résultat dilué	1,78	2,52

* Montants retraités conformément aux changements de méthode comptable liés à l'application d'IAS 19 révisée (voir Note 3)

Note 11. Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie indéfinie est revue au minimum une fois par an et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. De tels événements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable et affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des actifs testés devient durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

11.1 Ecarts d'acquisition

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2013	Acquisitions et ajustements sur les écarts d'acquisition préliminaires	Cessions	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2014
Thermal Power	3 221	-	-	(317)	2 904
Renewable Power	489	55	(12)	-	532
Transport	691	-	-	(5)	686
Grid	1 135	31	-	(7)	1 159
ECARTS D'ACQUISITION	5 536	86	(12)	(329)	5 281
<i>dont :</i>					
Valeur brute	5 536	86	(12)	(329)	5 281
Dépréciation	-	-	-	-	-

Les mouvements intervenus sur l'exercice sont relatifs à :

- l'acquisition de Tidal Generation Limited, spécialisée dans les turbines hydroliennes marémotrices, et à la cession de l'activité de production de moteurs à anneau, dans le Secteur Renewable Power ;
- l'acquisition de la société brésilienne Reason Tecnologia SA, spécialisée dans les systèmes de mesure et les produits pour réseaux d'automatisation des postes destinés aux opérateurs de transport et de distribution d'électricité, dans le Secteur Grid.

Les écarts de conversion et autres variations comprennent principalement le reclassement en actifs destinés à la vente relatifs à la cession prévue de l'activité de fabrication d'équipements auxiliaires vapeur (voir Note 28).

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2012	Acquisitions et ajustements sur les écarts d'acquisition préliminaires	Cessions	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2013
Thermal Power	3 208	-	(3)	16	3 221
Renewable Power	489	-	-	-	489
Transport	661	29	-	1	691
Grid	1 125	9	-	1	1 135
ECARTS D'ACQUISITION	5 483	38	(3)	18	5 536
<i>dont :</i>					
Valeur brute	5 483	38	(3)	18	5 536
Dépréciation	-	-	-	-	-

Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Au 31 mars 2014, Alstom a testé la valeur des écarts d'acquisition alloués à ses groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) en appliquant les méthodes d'évaluation identiques aux années précédentes. Alstom s'est assuré que la valeur recouvrable des groupes d'UGT excédait leur valeur nette comptable, y compris les écarts d'acquisition.

Présentation des hypothèses-clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables

La valeur d'utilité de chaque groupe d'UGT est déterminée par actualisation de ses flux de trésorerie futurs, en utilisant des projections de flux de trésorerie sur les trois prochaines années, cohérentes avec le plan interne du Groupe, une extrapolation des deux années suivantes et les prévisions les plus récentes préparées par les Secteurs.

La valeur d'utilité est principalement déterminée par la valeur terminale qui est particulièrement sensible aux changements des hypothèses suivantes : taux d'actualisation après impôt, taux de croissance long terme et taux de marge opérationnelle de l'année terminale (correspondant au ratio résultat opérationnel sur chiffre d'affaires).

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition sont les suivantes :

	Thermal Power	Renewable Power	Transport	Grid
Valeur nette des écarts d'acquisition au 31 mars 2014 (en millions d'€)	2 904	532	686	1 159
Valeur retenue comme représentative de la valeur recouvrable	valeur d'utilité	valeur d'utilité	valeur d'utilité	valeur d'utilité
Nombre d'années pour lesquelles des prévisions de flux de trésorerie sont disponibles	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Période d'extrapolation des prévisions de flux de trésorerie	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Taux de croissance à long terme au 31 mars 2014	2,0%	2,0%	1,5%	2,0%
Taux de croissance à long terme au 31 mars 2013	2,0%	2,0%	1,5%	2,0%
Taux d'actualisation après impôt au 31 mars 2014 (*)	8,4%	8,6%	8,5%	8,5%
Taux d'actualisation après impôt au 31 mars 2013 (*)	9,0%	9,0%	9,0%	9,0%

(*) L'application de taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt conduit à une valorisation identique des unités génératrices de trésorerie.

La sensibilité des valeurs d'utilité aux principales hypothèses peut être présentée de la manière suivante :

(en millions d'€)	Thermal Power		Renewable Power		Transport		Grid	
	-25 bp	+25 bp	-25 bp	+25 bp	-25 bp	+25 bp	-25 bp	+25 bp
Marge opérationnelle (valeur terminale)	(189)	189	(56)	56	(153)	153	(79)	79
Taux d'actualisation après impôt	345	(319)	70	(65)	144	(134)	101	(93)
Taux de croissance à long terme	(122)	125	(22)	23	(44)	45	(31)	32

Au 31 mars 2014, les valeurs recouvrables des quatre Secteurs étaient supérieures à leur valeur comptable et les tests de sensibilité des valeurs d'utilité aux principales hypothèses confortent l'opinion du Groupe selon laquelle les écarts d'acquisition n'ont pas subi de perte de valeur.

11.2 Immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2013	Acquisitions / cessions / amortissements	Variations de périmètre	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2014
Coûts de développement capitalisés	1 900	270	-	41	2 211
Technologie acquise	1 422	-	7	(39)	1 390
Autres immobilisations incorporelles	822	44	1	(9)	858
Valeur brute	4 144	314	8	(7)	4 459
Coûts de développement capitalisés	(724)	(117)	-	(1)	(842)
Technologie acquise	(842)	(86)	-	-	(928)
Autres immobilisations incorporelles	(596)	(43)	-	4	(635)
Amortissements/dépréciations	(2 162)	(246)	-	3	(2 405)
Coûts de développement capitalisés	1 176	153	-	40	1 369
Technologie acquise	580	(86)	7	(39)	462
Autres immobilisations incorporelles	226	1	1	(5)	223
VALEUR NETTE	1 982	68	8	(4)	2 054

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2012	Acquisitions / cessions / amortissements	Variations de périmètre	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2013
Coûts de développement capitalisés	1 686	233	-	(19)	1 900
Technologie acquise	1 422	-	-	-	1 422
Autres immobilisations incorporelles	697	36	13	76	822
Valeur brute	3 805	269	13	57	4 144
Coûts de développement capitalisés	(657)	(82)	-	15	(724)
Technologie acquise	(748)	(94)	-	-	(842)
Autres immobilisations incorporelles	(479)	(70)	1	(48)	(596)
Amortissements/dépréciations	(1 884)	(246)	1	(33)	(2 162)
Coûts de développement capitalisés	1 029	151	-	(4)	1 176
Technologie acquise	674	(94)	-	-	580
Autres immobilisations incorporelles	218	(34)	14	28	226
VALEUR NETTE	1 921	23	14	24	1 982

Les dépréciations des coûts de développement capitalisés comprennent la dépréciation des technologies des Secteurs Transport et Renewable Power au 31 mars 2014.

La technologie et les contrats de licence reconnus lors de l'affectation du prix d'acquisition d'ABB ALSTOM POWER en 1999 et 2000 et lors de l'affectation du prix d'acquisition des activités Grid en 2010 constituent l'essentiel du montant brut présenté en technologie acquise.

Note 12. Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2013	Acquisitions / amortissements / dépréciations	Cessions	Variations de périmètre	Ecarts de conversion et autres variations*	Au 31 mars 2014
Terrains	196	5	(4)	-	(10)	187
Bâtiments	1 923	157	(47)	-	(64)	1 969
Matériel et outillage	2 951	210	(87)	(6)	(91)	2 977
Constructions en cours	392	110	(4)	-	(129)	369
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	496	28	(27)	1	(14)	484
Valeur brute	5 958	510	(169)	(5)	(308)	5 986
Terrains	(10)	(1)	-	-	-	(11)
Bâtiments	(736)	(86)	37	-	42	(743)
Matériel et outillage	(1 852)	(173)	79	4	92	(1 850)
Constructions en cours	-	(1)	-	-	1	-
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(336)	(46)	24	(1)	9	(350)
Amortissements/dépréciations	(2 934)	(307)	140	3	144	(2 954)
Terrains	186	4	(4)	-	(10)	176
Bâtiments	1 187	71	(10)	-	(22)	1 226
Matériel et outillage	1 099	37	(8)	(2)	1	1 127
Constructions en cours	392	109	(4)	-	(128)	369
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	160	(18)	(3)	-	(5)	134
VALEUR NETTE	3 024	203	(29)	(2)	(164)	3 032

* € (164) millions dont écarts de conversion à hauteur de € (149) millions.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2012	Acquisitions / amortissements / dépréciations	Cessions	Variations de périmètre	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2013
Terrains	195	4	(7)	-	4	196
Bâtiments	1 760	61	(24)	63	63	1 923
Matériel et outillage	2 842	155	(155)	5	104	2 951
Constructions en cours	334	188	(4)	-	(126)	392
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	584	42	(56)	(1)	(73)	496
Valeur brute	5 715	450	(246)	67	(28)	5 958
Terrains	(9)	-	(1)	-	-	(10)
Bâtiments	(673)	(77)	18	3	(7)	(736)
Matériel et outillage	(1 798)	(179)	126	4	(5)	(1 852)
Constructions en cours	-	-	-	-	-	-
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(383)	(44)	48	1	42	(336)
Amortissements/dépréciations	(2 863)	(300)	191	8	30	(2 934)
Terrains	186	4	(8)	-	4	186
Bâtiments	1 087	(16)	(6)	66	56	1 187
Matériel et outillage	1 044	(24)	(29)	9	99	1 099
Constructions en cours	334	188	(4)	-	(126)	392
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	201	(2)	(8)	-	(31)	160
VALEUR NETTE	2 852	150	(55)	75	2	3 024

La valeur nette des immobilisations corporelles en location financement, incluse dans les données ci-dessus, se décompose comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Terrains	13	13
Bâtiments	50	63
Matériel et outillage	1	1
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	18	13
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS EN LOCATION-FINANCEMENT	82	90

Les engagements d'achat d'immobilisations corporelles s'élèvent à € 95 millions au 31 mars 2014. Ils ont trait notamment à la construction d'une usine en Inde et d'une usine à Saint Nazaire destinée à l'activité éolienne.

Note 13. Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation

13.1 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Informations financières sur les participations dans les sociétés mises en équivalence

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2014
			% d'intérêt
The Breakers Investment B.V. (Transmashholding)	372	388	25%
BrightSource Energy	-	106	
Autres (1)	88	103	
TOTAL DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	460	597	

(1) Aucun autre investissement n'a une valeur nette individuelle supérieure à € 25 millions.

The Breakers Investment B.V. est la participation dans les sociétés mises en équivalence la plus significative. Ses états financiers résumés sont les suivants :

<i>(en millions d'€)</i>	Total des actifs à		Total des passifs à		Total chiffre	
	Date de clôture	la date de clôture	la date de clôture	la date de clôture	d'affaires	Total résultat net
The Breakers Investment B.V. (Transmashholding)*	31 décembre 2013	2 350	1 061	3 465	336	

* Les états financiers consolidés de The Breakers Investment B.V. ont été établis conformément au référentiel IFRS et convertis en euros aux taux utilisés par Alstom au 31 mars 2014.

Variation de la période

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2014	31 mars 2013
Solde d'ouverture	597	377
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	52	47
Dépréciation (1)	(23)	-
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	29	47
Dividendes	(36)	(29)
Acquisitions	15	80
Transferts consécutifs à un changement de méthode de consolidation (2)	(100)	118
Ecart de conversion et autres variations	(45)	4
SOLDE DE CLÔTURE	460	597

(1) Les dépréciations concernent SEC Alstom Shanghai Lingang (Secteur Grid) pour € (13) millions et AWS Ocean Energy Limited (Secteur Renewable Power) pour € (9) millions, cédées au cours de l'exercice.

(2) Dont la participation dans BrightSource Energy qui est comptabilisée en titres non consolidés au 31 mars 2014, au regard de l'influence limitée exercée et des informations financières disponibles.

13.2 Titres non consolidés

Informations financières sur les titres non consolidés

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014		Au 31 mars 2013		Au 31 mars 2014 % d'intérêt
	Valeur brute	Dépréciation / Variation de la juste valeur	Net	Net	
Tidal Generation Ltd (1)	-	-	-	50	100,0%
BrightSource Energy (2)	106	(23)	83	-	26,1%
SEC Alstom (Shanghai Baoshan) Transformers Co., Ltd	20	-	20	-	50,0%
Autres (3)	65	(8)	57	51	
TOTAL	191	(31)	160	101	

(1) Alstom a terminé l'acquisition de Tidal Generation Limited qui est maintenant consolidée en intégration globale.

(2) Pourcentage d'intérêt : 21,05 % en intégrant les actions dilutives.

(3) Aucun autre investissement n'a une valeur nette supérieure à € 15 millions.

Variation de la période

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2014	31 mars 2013
Solde d'ouverture	101	154
Variations de juste valeur (1)	(15)	(1)
Acquisitions	7	62
Transferts consécutifs à un changement de méthode de consolidation (2)	73	(114)
Ecart de conversion et autres variations	(6)	-
SOLDE DE CLÔTURE	160	101

(1) Variation comptabilisée directement en capitaux propres (en autres éléments du résultat global) en gains / (pertes) sur actifs financiers disponibles à la vente.

(2) Dont la participation dans BrightSource Energy qui est comptabilisée en titres non consolidés au 31 mars 2014, au regard de l'influence limitée exercée et des informations financières disponibles.

Note 14. Autres actifs non courants

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013*
Actifs non courants directement associés aux passifs comptabilisés en dette financière (1)	364	382
Autres prêts et dépôts à long terme	169	139
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	533	521

(*) Montants retraités conformément aux changements de méthode comptable liés à l'application d'IAS 19 révisée (voir Note 3)

(1) Ces actifs sont afférents à un contrat de location de longue durée de trains et d'équipements connexes conclu avec un exploitant de métro à Londres (voir Notes 25 et 31). Ils se décomposent comme suit :

- au 31 mars 2014, créances de € 349 millions et dépôt de € 15 millions,
- au 31 mars 2013, créances de € 368 millions et dépôt de € 14 millions.

Note 15. Stocks et en-cours

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Matières premières et marchandises	1 019	989
Travaux en cours	1 950	2 145
Produits finis	320	354
Stocks et en-cours, valeur brute	3 289	3 488
Matières premières et marchandises	(150)	(138)
Travaux en cours	(124)	(157)
Produits finis	(38)	(49)
Dépréciation	(312)	(344)
STOCKS ET EN-COURS, VALEUR NETTE	2 977	3 144

La variation nette de dépréciation des stocks et en-cours comptabilisée au compte de résultat correspond à un produit de € 26 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2014 (produit de € 9 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2013).

Note 16. Contrats de construction en cours

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013	Variation
Contrats de construction en cours, actif	3 967	4 158	(191)
Contrats de construction en cours, passif	(8 458)	(9 909)	1 451
CONTRATS DE CONSTRUCTION EN COURS	(4 491)	(5 751)	1 260

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013	Variation
Cumul des coûts encourus et des profits et pertes comptabilisés sur contrats en cours	61 394	58 511	2 883
Moins factures émises sur contrats en cours	(62 540)	(61 084)	(1 456)
Contrats de construction en cours hors avances à la commande reçues	(1 146)	(2 573)	1 427
Avances à la commande reçues des clients	(3 345)	(3 178)	(167)
CONTRATS DE CONSTRUCTION EN COURS	(4 491)	(5 751)	1 260

Note 17. Clients et comptes rattachés

<i>(en millions d'€)</i>	Total	Créances non échues à la date de clôture	Créances échues à la date de clôture		
			Moins de 60 jours	Entre 60 et 180 jours	Au-delà de 180 jours
Au 31 mars 2014	4 483	3 553	316	196	418
. dont valeur brute	4 602	3 595	323	196	488
. dont dépréciation	(119)	(42)	(7)	-	(70)
Au 31 mars 2013	5 285	4 287	350	261	387
. dont valeur brute	5 394	4 307	351	265	471
. dont dépréciation	(109)	(20)	(1)	(4)	(84)

Les provisions pour dépréciation sont évaluées au cas par cas en prenant en considération le risque de non-recouvrement. En raison de la nature des activités exercées par le Groupe, les créances restant impayées au-delà de la date d'échéance contractuelle représentent souvent des montants confirmés par les clients, mais dont le règlement est soumis à l'apurement des réserves soulevées lors de l'inspection des travaux. De telles créances demeurent entièrement recouvrables ; les coûts à supporter au titre de la levée des réserves sont inclus dans la détermination de la marge à terminaison des contrats considérés.

Note 18. Autres actifs opérationnels courants

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Avances à la commande versées aux fournisseurs	525	735
Impôt sur les sociétés	216	184
Autres taxes	866	842
Charges constatées d'avance	238	236
Autres créances	392	408
Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles	419	333
Réévaluation des engagements fermes en devises faisant l'objet d'une couverture	547	590
AUTRES ACTIFS OPÉRATIONNELS COURANTS	3 203	3 328

Note 19. Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Instruments dérivés liés aux activités de financement	18	35
Valeurs mobilières de placement	-	1
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	18	36

Note 20. Besoin en fonds de roulement

20.1 Analyse bilantielle

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013	Variation
Stocks	2 977	3 144	(167)
Contrats de construction en cours, actif	3 967	4 158	(191)
Clients et comptes rattachés	4 483	5 285	(802)
Autres actifs opérationnels courants	3 203	3 328	(125)
ACTIFS	14 630	15 915	(1 285)
Provisions non courantes	710	680	30
Provisions courantes	1 191	1 309	(118)
Contrats de construction en cours, passif	8 458	9 909	(1 451)
Fournisseurs et comptes rattachés	3 866	4 041	(175)
Autres passifs opérationnels courants	3 671	3 688	(17)
PASSIFS	17 896	19 627	(1 731)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(3 266)	(3 712)	446

20.2 Analyse de la variation du besoin en fonds de roulement

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2014
Besoin en fonds de roulement en début de période	(3 712)
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'exploitation (1)	300
Variation du besoin en fonds de roulement liée aux investissements (2)	56
Ecart de conversion et autres variations	90
Total de la variation du besoin en fonds de roulement	446
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT EN FIN DE PÉRIODE	(3 266)

- (1) Élément présenté dans la variation nette de trésorerie liée à l'exploitation dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.
(2) Élément présenté dans la variation nette de trésorerie liée aux investissements dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Note 21. Capitaux propres

En ce qui concerne la gestion de son capital, l'objectif du Groupe est de préserver la continuité de l'exploitation afin d'assurer un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital.

Divers moyens peuvent être mis en œuvre par le Groupe pour réaliser cet objectif :

- déterminer de manière pertinente le montant des dividendes à verser aux actionnaires,
- rembourser une partie du capital aux actionnaires,
- émettre de nouvelles actions, ou
- vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

21.1 Variations du capital social

Variations de l'exercice clos le 31 mars 2014

Au 31 mars 2014, le capital social d'Alstom s'élevait à € 2 160 915 022 et se composait de 308 702 146 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de € 7 chacune. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice s'élevait à 308 559 756 après prise en compte de l'effet dilutif des obligations remboursables en actions et à 311 621 371 après prise en compte de l'effet de l'ensemble des instruments dilutifs.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 :

- 1 616 obligations remboursables en actions (ORA) ont été remboursées par émission de 101 actions d'une valeur nominale de € 7 par action. Les 79 650 obligations remboursables en actions et non encore remboursées au 31 mars 2014 sont représentatives de 5 002 actions à émettre ;
- 543 919 actions ordinaires ont été émises dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme.

Variations de l'exercice clos le 31 mars 2013

Au 31 mars 2013, le capital social d'ALSTOM s'élevait à € 2 157 106 882 et se composait de 308 158 126 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de € 7 chacune. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice s'élevait à 301 376 784 après prise en compte de l'effet dilutif des obligations remboursables en actions et à 304 327 791 après prise en compte de l'effet de l'ensemble des instruments dilutifs.

ALSTOM SA (« la Société ») a réalisé, le 4 octobre 2012, une augmentation de capital de € 350 millions par un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels. 13 133 208 actions nouvelles ont été créées et souscrites pour une valeur unitaire de € 26,65.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, 128 obligations remboursables en actions (ORA) ont été remboursées par émission de 8 actions d'une valeur nominale de € 7 par action. Les 81 266 obligations remboursables en actions et non encore remboursées au 31 mars 2013 sont représentatives de 5 104 actions à émettre.

21.2. Distribution de dividendes

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 1er juillet 2014 de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Les distributions de dividendes suivantes ont été réalisées au titre des trois exercices précédents :

- Exercice clos le 31 mars 2013 (décision de l'assemblée générale du 2 juillet 2013), montant total distribué : € 259 millions, soit € 0,84 par action ;
- Exercice clos le 31 mars 2012 (décision de l'assemblée générale du 26 juin 2012), montant total distribué : € 236 millions, soit € 0,80 par action ;
- Exercice clos le 31 mars 2011 (décision de l'assemblée générale du 28 juin 2011), montant total distribué : € 183 millions, soit € 0,62 par action.

21.3. Ecart de conversion

Les écarts de conversion, présentés dans l'état du résultat global consolidé, reflètent principalement la variation du réal brésilien (€ (85) millions), du rouble (€ (65) millions), de la roupie indienne (€ (50) millions), du dollar américain (€ (47) millions) et du Yuan chinois (€ (36) millions) contre l'euro sur l'exercice clos le 31 mars 2014.

Note 22. Paiements fondés sur des actions

22.1. Options de souscription d'actions et actions de performance

Caractéristiques principales

	Plans décidés par l'assemblée générale du 9 juillet 2004			Plans décidés par l'assemblée générale du 26 juin 2007					
	Plan n°7	Plan n°8	Plan n°9	Plan n°10	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°12
	souscription d'actions	souscription d'actions	souscription d'actions	souscription d'actions	actions de performance	souscription d'actions	actions de performance	souscription d'actions	actions de performance
Date d'octroi	17/09/2004 17/09/2007	27/09/2005 27/09/2008	28/09/2006 28/09/2009	25/09/2007 25/09/2010	25/09/2007 25/09/2010	23/09/2008 23/09/2011	23/09/2008 23/09/2011	21/09/2009 21/09/2012	21/09/2009 21/09/2012
Période d'exercice	16/09/2014	26/09/2015	27/09/2016	24/09/2017	n/a	22/09/2018	n/a	20/09/2017	n/a
Nombre de bénéficiaires	1 007	1 030	1 053	1 196	1 289	411	1 431	436	1 360
Nombre initial ajusté d'options attribuées / d'actions de performance attribuables (1)	5 566 000	2 803 000	3 367 500	1 697 200	252 000	754 300	445 655	871 350	522 220
Nombre ajusté d'options exercées / d'actions de performance attribuées depuis l'origine	4 790 121	1 874 171	526 967	1 000	220 320	-	-	-	182 432
Nombre ajusté d'options / d'actions de performance annulées depuis l'origine	417 200	266 800	396 250	236 800	31 680	754 300	445 655	556 270	339 788
Nombre ajusté d'options / d'actions de performance restant à lever au 31 mars 2014	358 679	662 029	2 444 283	1 459 400	-	-	-	315 080	-
y.c. options / actions de performance attribuées aux membres actuels du Comité Exécutif	-	-	325 000	171 100	-	-	-	50 100	-
Prix d'exercice ajusté (2) (en €)	8,60	17,88	37,33	67,50	n/a	66,47	n/a	49,98	n/a
Juste valeur des options / actions de performance à la date d'octroi (en €)	7,30	10,30	12,90	29,24	129,20	16,71	63,54	11,26	48,11

- (1) Le nombre d'options et d'actions de performance et le prix d'exercice des options ont été ajustés en fonction des transactions qui ont impactées le nombre d'actions après les dates d'octroi.
- (2) Prix d'exercice correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni surcote).

	Plans décidés par l'assemblée générale du 22 juin 2010							
	Plan n°13	Plan n°13	Plan n°14	Plan n°14	Plan n°15	Plan n°15	Plan n°16	Plan n°16
	souscription d'actions	actions de performance	souscription d'actions	actions de performance	souscription d'actions	actions de performance	souscription d'actions	actions de performance
Date d'octroi	13/12/2010 13/12/2013	13/12/2010	04/10/2011 04/10/2014	04/10/2011 04/10/2014	10/12/2012 10/12/2015	10/12/2012 10/12/2015	01/10/2013 03/10/2016	01/10/2013 03/10/2016
Période d'exercice	12/12/2018	n/a	03/10/2019	n/a	09/12/2020	n/a	30/09/2021	n/a
Nombre de bénéficiaires	528	1 716	514	1 832	538	1 763	292	1 814
Nombre initial ajusté d'options attribuées / d'actions de performance attribuables (1)	1 235 120	740 860	1 369 180	804 040	1 312 690	781 540	671 700	1 000 700
Nombre ajusté d'options exercées / d'actions de performance attribuées depuis l'origine	0	240 770	0	460	0	0	0	0
Nombre ajusté d'options / d'actions de performance annulées depuis l'origine	367 808	223 658	418 428	228 308	181 993	103 948	10 000	23 800
Nombre ajusté d'options / d'actions de performance restant à lever au 31 mars 2014	867 312	276 432	950 752	575 272	1 130 697	677 592	661 700	976 900
y.c. options / actions de performance attribuées aux membres actuels du Comité Exécutif	107 320	736	300 000	34 400	306 000	38 700	275 000	110 000
Prix d'exercice ajusté (2) (en €)	33,14	n/a	26,39	n/a	27,7	n/a	26,94	n/a
Juste valeur des options / actions de performance à la date d'octroi (en €)	7,59	31,35	3,14	19,77	5,80	26,70	3,84	22,62

- (1) Le nombre d'options et d'actions de performance et le prix d'exercice des options ont été ajustés en fonction des transactions qui ont impactées le nombre d'actions après les dates d'octroi.
- (2) Prix d'exercice correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni surcote).

Au 31 mars 2014, toutes les conditions d'exercice des options attribuées par les plans 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 ont été réalisées. Pour les plans 7, 8, 9 et 10, la fin de la période d'exercice de ces options se situe sept ans après la fin de la période d'acquisition de chaque plan. Pour les plans 12, 13, 14, 15 et 16, cette fin de période se situe cinq ans après la fin de la période d'acquisition.

Les plans de motivation et de fidélisation sur le long terme mis en place depuis 2007 combinent l'allocation d'options de souscription et l'attribution d'actions de performance.

L'attribution de ces droits est subordonnée aux conditions de performance décrites ci-après.

Plan LTI 13 en date du 13 décembre 2010 :

Le nombre total d'options exerçables et d'actions de performance à attribuer est fonction du niveau de la marge opérationnelle du Groupe pour les exercices clos le 31 mars 2011, le 31 mars 2012 et le 31 mars 2013 :

	% d'options exerçables et d'actions de performance à attribuer		
	Exercice clos le 31 mars 2011	Exercice clos le 31 mars 2012	Exercice clos le 31 mars 2013
Marge opérationnelle supérieure ou égale à 7,5 %	40%	40%	20%
Marge opérationnelle supérieure ou égale à 7 % mais inférieure à 7,5 %	30%	30%	10%
Marge opérationnelle supérieure ou égale à 6,5 % mais inférieure à 7 %	10%	10%	0%
Marge opérationnelle inférieure à 6,5 %	0%	0%	0%

Compte tenu des conditions de performance atteintes pour les exercices clos le 31 mars 2011, le 31 mars 2012 et le 31 mars 2013, 80 % des options et des actions de performance ont été attribuées et 20 % ont été annulées.

Plan LTI 14 en date du 4 octobre 2011 :

Le nombre total d'options exerçables et d'actions de performance à attribuer sera fonction du niveau de la marge opérationnelle du Groupe pour les exercices clos le 31 mars 2012, le 31 mars 2013 et le 31 mars 2014 :

	% d'options exerçables et d'actions de performance à attribuer		
	Exercice clos le 31 mars 2012	Exercice clos le 31 mars 2013	Exercice clos le 31 mars 2014
Marge opérationnelle supérieure ou égale à 7,5 %	40%	40%	20%
Marge opérationnelle supérieure ou égale à 7 % mais inférieure à 7,5 %	30%	30%	10%
Marge opérationnelle supérieure ou égale à 6,5 % mais inférieure à 7 %	10%	10%	0%
Marge opérationnelle inférieure à 6,5 %	0%	0%	0%

Compte tenu des conditions de performance atteintes pour les exercices clos le 31 mars 2012, le 31 mars 2013 et le 31 mars 2014, 70 % des options et des actions de performance ont été attribuées, 20 % ont été annulées et 10 % seraient annulées à l'issue du Conseil d'administration du 6 mai 2014.

Plan LTI 15 en date du 10 décembre 2012 :

Le nombre total d'options exerçables et d'actions de performance à attribuer sera fonction du niveau de la marge opérationnelle et du cash-flow libre du Groupe pour les exercices clos le 31 mars 2013, le 31 mars 2014 et le 31 mars 2015 :

Exercice clos le 31 mars 2013		Exercice clos le 31 mars 2014		Exercice clos le 31 mars 2015	
% d'options exerçables et d'actions de performance à attribuer		% d'options exerçables et d'actions de performance à attribuer		% d'options exerçables et d'actions de performance à attribuer	
FCF ≥ 0 et OM ≥ 7,4 %	40%	FCF ≥ 0 et OM ≥ 7,6 %	40%	FCF ≥ 0 et OM ≥ 8 %	20%
FCF ≥ 0 et 7,2 % ≤ OM < 7,4 %	30%	FCF ≥ 0 et 7,3 % ≤ OM < 7,6 %	30%	FCF ≥ 0 et 7,5 % ≤ OM < 8 %	10%
FCF ≥ 0 et 7 % ≤ OM < 7,2 %	10%	FCF ≥ 0 et 7 % ≤ OM < 7,3 %	10%	FCF < 0 ou OM < 7,5 %	-
FCF < 0 ou OM < 7 %	-	FCF < 0 ou OM < 7 %	-	-	-

FCF signifie Cash Flow Libre (« Free Cash Flow ») et OM signifie Marge Opérationnelle (« Operating Margin »)

Compte tenu des conditions de performance atteintes pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2014, 30 % des options et des actions de performance ont été attribuées, 10 % ont été annulées et 40 % seraient annulées à l'issue du Conseil d'administration du 6 mai 2014.

Plan LTI 16 en date du 1^{er} octobre 2013:

Le nombre total d'options exerçables et d'actions de performance à attribuer sera fonction du niveau de la marge opérationnelle et du cash-flow libre du Groupe pour les exercices clos le 31 mars 2015 et le 31 mars 2016 :

Exercice clos le 31 mars 2015		Exercice clos le 31 mars 2016	
% d'options exerçables et d'actions de performance à attribuer		% d'options exerçables et d'actions de performance à attribuer	
FCF ≥ 0 et OM ≥ 7,4 %	40%	FCF ≥ 0 et OM ≥ 7,8 %	60%
FCF ≥ 0 et 7,2 % ≤ OM < 7,4 %	20%	FCF ≥ 0 et 7,6 % ≤ OM < 7,8 %	40%
FCF < 0 ou OM < 7,2 %	-	FCF ≥ 0 et 7,4 % ≤ OM < 7,5 %	20%
		FCF < 0 ou OM < 7,4 %	-

FCF signifie Cash Flow Libre (« Free Cash Flow ») et OM signifie Marge Opérationnelle (« Operating Margin »)

Evolution

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré d'exercice par action (en €)	Nombre d'actions de performance
En-cours au 31 mars 2012	8 727 837	37,42	1 920 930
Attribuées	1 312 690	27,70	781 540
Exercées	(411 504)	12,95	(79 648)
Annulées	(885 445)	42,32	(497 975)
En-cours au 31 mars 2013	8 743 578	36,58	2 124 847
Attribuées	671 700	26,94	1 000 700
Exercées	(122 912)	11,61	(340 344)
Annulées	(442 434)	29,58	(279 007)
En-cours au 31 mars 2014	8 849 932	36,49	2 506 196
dont exerçables	6 106 783		N/A

Valorisation

	Plan n°11 options de souscription d'actions	Plan n°11 actions de performance	Plan n°12 options de souscription d'actions	Plan n°12 actions de performance	Plan n°13 options de souscription d'actions	Plan n°13 actions de performance	Plan n°14 options de souscription d'actions	Plan n°14 actions de performance	Plan n°15 options de souscription d'actions	Plan n°15 actions de performance	Plan n°16 options de souscription d'actions	Plan n°16 actions de performance
Date d'octroi	23/09/2008	23/09/2008	21/09/2009	21/09/2009	13/12/2010	13/12/2010	04/10/2011	04/10/2011	10/12/2012	10/12/2012	01/10/2013	01/10/2013
Durée de vie de l'opération (nombre d'années)	3,5	2,5 ou 4,0	3,5	2,5 ou 4,0	3,5	2,5 ou 4,0	4,0	2,5 ou 4,0	4,0	2,5 ou 4,0	3,0	4,0
Fin de la période d'acquisition des droits	22/09/2011	31/05/2011 ou 22/09/2012	20/09/2012	31/05/2012 ou 20/09/2013	12/12/2013	31/05/2013 ou 12/12/2014	09/10/2014	31/05/2014 ou 09/10/2015	09/12/2015	31/05/2015 ou 09/12/2016	30/09/2016	30/09/2017
Prix d'exercice ajusté (*) (en €)	66,47	n/a	49,98	n/a	33,14	n/a	26,39	n/a	27,70	n/a	26,34	n/a
Cours de l'action à la date d'octroi (en €)	65,10	65,10	50,35	50,35	35,40	35,40	23,82	23,82	29,77	29,77	26,33	26,33
Volatilité	30%	n/a	30%	n/a	31%	n/a	31%	n/a	30%	n/a	28%	n/a
Taux d'intérêt sans risque	4,1%	4,2% ou 4,4%	2,0%	1,6% ou 2,3%	1,8%	1,4% ou 2,0%	1,5%	1,1% ou 1,5%	0,5%	0,2% ou 0,5%	0,9%	0,9%
Dividendes par action (en %)	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	3,1%	3,1%	5,0%	5,0%	3,4%	3,4%	3,8%	3,8%

(*) Prix d'exercice correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni surcote).

Le modèle de valorisation retenu est un modèle mathématique de type binomial pour le plan 11 et un modèle de Black & Scholes pour les plans 12, 13, 14, 15 et 16, pour lequel est anticipé un exercice des options réparti linéairement sur la période d'exercice. La volatilité retenue est le taux moyen de volatilité observé pour les sociétés comparables du CAC 40 à la date d'octroi.

Le Groupe a comptabilisé une charge de € 11 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2014 et € 15 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

22.2 Droits à plus-value (Stock Appreciation Rights "SARs")

Caractéristiques principales

	SARs n°7	SARs n°8	SARs notionnels (1)	SARs n°9	SARs n°10
Date d'octroi	01/12/2004	18/11/2005	16/12/2005	28/09/2006	25/09/2007
Date d'acquisition des droits	17/09/2007	27/09/2008	27/09/2008	28/09/2009	25/09/2010
Date d'expiration	16/09/2014	18/11/2015	26/09/2015	28/09/2016	24/09/2017
Nombre de bénéficiaires	114	120	120	134	134
Nombre initial ajusté des droits à plus-value accordés (2)	478 000	234 000	232 000	341 250	59 700
Nombre de droits à plus-value exercés depuis l'origine	408 948	138 150	195 000	172 500	5 600
Nombre des droits à plus-values annulés depuis l'origine	69 052	43 100	37 000	53 125	4 200
Nombre de droits à plus-value restant à lever au 31 mars 2014	-	52 750	-	115 625	49 900
Prix d'exercice ajusté (3) (en €)	8,60	22,45	17,88	36,05	73,42

- (1) Les droits à plus-value du plan notionnel sont plafonnés à € 22,45 et ont été octroyés au cours de € 17,88
- (2) Les droits à plus-value ont été ajustés en fonction des transactions qui ont impacté le nombre d'actions après les dates d'attribution
- (3) Prix d'exercice correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'Administration (sans décote, ni surcote).

Variations

	Nombre de SARs	Prix moyen pondéré d'exercice par action (en €)
En-cours au 31 mars 2012	228 635	40,52
Attribués	-	
Exercés	(5 860)	16,82
Annulés	-	
En-cours au 31 mars 2013	222 775	41,04
Attribués		
Exercés	(4 500)	28,11
Annulés		
En-cours au 31 mars 2014	218 275	41,31
dont exerçables	218 275	

Valorisation

	SARs n°7	SARs n°8	SARs notionnels (1)	SARs n°9	SARs n°10
Date d'octroi	01/12/2004	18/11/2005	16/12/2005	28/09/2006	25/09/2007
Durée de vie de l'opération (nombre d'années)	4	4	4	4	4
Fin de la période d'acquisition des droits	17/09/2007	27/09/2008	27/09/2008	28/09/2009	24/09/2010
Prix d'exercice ajusté (2) (en €)	8,60	22,45	17,88	36,05	73,42
Cours de l'action au 31 mars 2014 (en €)	19,82	19,82	19,82	19,82	19,82
Cours de l'action au 31 mars 2013 (en €)	31,75	31,75	31,75	31,75	31,75
Volatilité	16,84%	16,84%	16,84%	16,84%	16,84%
Taux d'intérêt sans risque	0,55%	0,55%	0,55%	0,55%	0,55%
Dividendes par action (en %)	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%

- (1) Les droits à plus-value du plan notionnel ont été octroyés au cours de € 17,88 et sont plafonnés à € 22,45.
- (2) Le nombre de SARs et leurs prix d'exercice ont été ajustés en fonction des transactions qui ont impacté le nombre d'actions après les dates d'octroi.

Les droits à plus-value sont valorisés, à la date d'attribution, en utilisant un modèle de Black & Scholes en prenant en compte les termes et modalités de ces instruments à cette date. Jusqu'au

paiement des droits à plus-value, la dette est revalorisée à chaque clôture. Les changements de juste valeur de cette dette sont comptabilisés au compte de résultat.

Le Groupe a comptabilisé un produit de € 1 million pour l'exercice clos le 31 mars 2014 et un produit nul pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Note 23. Provisions

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars				Passifs des sociétés acquises	Ecart de conversion et autres variations	Au 31 mars 2014
	2013	Dotations	Reprises	Utilisations			
Garanties	767	286	(179)	(216)	-	5	663
Litiges, réclamations et autres	542	237	(132)	(112)	-	(7)	528
Provisions courantes	1 309	523	(311)	(328)	-	(2)	1 191
Litiges et risques fiscaux	180	53	(33)	(5)	-	6	201
Restructurations	182	88	(25)	(81)	-	(2)	162
Autres provisions non courantes	318	174	(64)	(63)	-	(18)	347
Provisions non courantes	680	315	(122)	(149)	-	(14)	710
TOTAL DES PROVISIONS	1 989	838	(433)	(477)	-	(16)	1 901

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars				Passifs des sociétés acquises	Ecart de conversion et autres variations	Au 31 mars 2013
	2012	Dotations	Reprises	Utilisations			
Garanties	759	416	(206)	(207)	(1)	6	767
Litiges, réclamations et autres	655	337	(287)	(159)	(2)	(2)	542
Provisions courantes	1 414	753	(493)	(366)	(3)	4	1 309
Litiges et risques fiscaux	155	68	(42)	(4)	5	(2)	180
Restructurations	231	64	(24)	(86)	-	(3)	182
Autres provisions non courantes	418	161	(234)	(30)	-	3	318
Provisions non courantes	804	293	(300)	(120)	5	(2)	680
TOTAL DES PROVISIONS	2 218	1 046	(793)	(486)	2	2	1 989

Les provisions pour garantie sont relatives aux coûts estimés restant à encourir sur la durée résiduelle de garantie contractuelle des contrats terminés. Les provisions pour litiges, réclamations et autres correspondent aux risques opérationnels non directement rattachés aux contrats en cours d'exécution.

Concernant les litiges fiscaux, les déclarations fiscales des entités du Groupe sont soumises au contrôle des autorités fiscales dans la plupart des juridictions dans lesquelles le Groupe réalise des opérations. Les redressements qui peuvent être notifiés à l'issue de ces contrôles peuvent ensuite faire l'objet de transactions avec les autorités concernées ou d'appels auprès des tribunaux compétents. Le Groupe considère qu'il dispose de solides moyens de défense, qu'il met en œuvre toutes les procédures légales à sa disposition pour prévenir tout dénouement défavorable et qu'il a constitué toutes les provisions nécessaires pour faire face aux décaissements jugés probables sur les procédures estimées défavorables.

Les provisions de restructuration sont liées à l'optimisation de la base industrielle du Groupe afin de s'adapter à une demande plus faible dans les pays développés principalement en Europe et à la situation de surcapacité globale constatée dans certains segments de production.

Les autres provisions non courantes couvrent des risques sur garanties données relatives à des cessions, des litiges avec des salariés, des désaccords commerciaux et des obligations d'ordre environnemental.

Note 24. Engagements de retraite et avantages assimilés

En complément des régimes obligatoires de sécurité sociale, le Groupe a mis en place des régimes d'avantages du personnel. Les régimes à prestations définies s'élèvent à € 5 975 millions au 31 mars 2014 (voir Note 24.2) et s'analysent comme suit :

- des plans de retraite (€ 5 552 millions) ;
- d'autres avantages postérieurs à l'emploi (€ 349 millions), comprenant des plans d'indemnités de fin de carrière en France ainsi que des plans de couverture des frais médicaux principalement aux Etats-Unis ;
- des régimes d'avantages à long terme (€ 74 millions), qui correspondent principalement aux médailles du travail en France et en Allemagne.

24.1 Description des régimes de retraite

Les avantages sont octroyés aux salariés à travers de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement de ses cotisations. Les cotisations versées sont comptabilisées dans le résultat de l'exercice.

Les engagements de retraites et avantages assimilés se situent principalement au Royaume-Uni, en Suisse, en Allemagne, et aux Etats-Unis.

Les caractéristiques spécifiques des plans de retraite (formules de prestations, politique d'investissement dans les fonds et actifs détenus) varient en fonction des lois, des réglementations et des conventions applicables de chaque pays d'implantation du Groupe.

Au Royaume-Uni, trois plans de retraite à prestations définies couvrent différentes populations. Le plan principal, qui représente 90 % des engagements de retraite à prestations définies du pays, assure le versement d'une rente calculée sur la moyenne des derniers salaires et indexée à l'inflation, ainsi que des prestations en cas de décès ou d'invalidité permanente du salarié. Ce plan a été fermé aux nouveaux entrants à compter de 2006.

Conformément à la réglementation britannique, l'employeur et le Trustee Board établissent tous les trois ans une évaluation actuarielle du plan, et signent un accord de refinancement en cas de déficit. L'accord actuellement en vigueur est celui de l'évaluation d'avril 2012 selon lequel le Groupe a payé € 35 millions de contributions de refinancement au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014. Le Groupe paiera € 36 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, et la prochaine évaluation actuarielle permettra d'établir la situation du fonds en avril 2015.

Les deux autres plans assurent également le versement d'une rente de retraite indexée et ont été fermés aux nouveaux entrants le 1^{er} juillet 2013.

Les nouveaux entrants ont accès à un régime de retraite collectif à cotisations définies (Group Personal Pension ou « GPP »), à un plan d'assurance-vie et à une couverture en cas d'invalidité. Ces plans sont également utilisés pour remplir les obligations d'adhésion automatique auxquelles Alstom est soumis au Royaume-Uni depuis le 1^{er} mai 2013.

En Suisse, les régimes de retraite permettent aux membres d'accumuler un capital sur un compte individuel crédité d'intérêts au cours de leur carrière. Lors du départ à la retraite, ce compte est converti en prestations payées, en rente ou en capital. Ces régimes incluent également des prestations en cas de décès ou d'invalidité. Le plan principal, qui représente 85 % des engagements de retraite à prestations définies du pays, a été modifié au cours de l'exercice clos au 31 mars 2014. Les principaux changements sont les suivants :

- Les taux de conversion, qui devaient décroître régulièrement jusqu'en 2018, vont continuer à diminuer pour 2019. Le taux de conversion pour 2019 a été fixé à 5,85 % ;
- Les cotisations seront augmentées de 1% : augmentation répartie à parts égales entre le salarié et l'employeur, à compter du 1er Juillet 2014. Dans le même temps, la contribution aux risques de l'employeur va diminuer de 0,5 %.

En Allemagne, les différents régimes couvrent les retraites et les risques de décès et d'invalidité. Dans le passé, les droits à la retraite accumulés étaient liquidés en rente. Afin de réduire les risques liés aux régimes à prestations définies, ces plans ont été profondément modifiés pour l'acquisition des droits futurs en 2003 pour les salariés du Secteur Grid, en 2009 pour les salariés des Secteurs Thermal Power et Renewable Power et en 2010 pour les salariés du Secteur Transport. Ces plans sont toujours comptabilisés comme des régimes à prestations définies sous IAS19R, mais présentent des risques bien moindres pour le Groupe. Les cotisations des salariés sont versées sur des plans de retraite à cotisations définies.

Aux Etats-Unis, Alstom finance cinq plans de retraite qualifiés à prestations définies et deux plans de couverture des frais médicaux postérieurs à l'emploi. Deux des régimes à prestations définies, soit un plan dit *cash balance* et un plan fondé sur le salaire moyen de fin de carrière, qui

représentent 63 % des engagements à prestations définies du pays, ont été fermés à l'ensemble des salariés en 2010. Les salariés ont désormais accès à un plan de retraite à cotisations définies de type 401(k). Les plans de couverture des frais médicaux postérieurs à l'emploi ont été fermés en 2002 et 2003 aux nouveaux entrants, à l'exception d'un petit nombre de salariés syndiqués.

Dans certains pays, ces engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurances ou de fonds de pension. Dans ce cas, les engagements et les actifs sont évalués de manière indépendante.

La valeur de marché des fonds vient en déduction du montant de l'engagement évalué selon la méthode des unités de crédit projetées, pour la détermination du déficit provisionné, ou des excédents des actifs de couverture reconnus à l'actif sous réserve de conditions particulières.

24.2 Evolution de la dette actuarielle

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014	Royaume-Uni	Suisse	Zone euro	Autres (1)
Dette actuarielle en début d'exercice	(6 039)	(2 481)	(1 497)	(1 128)	(933)
Coût des services rendus	(99)	(13)	(44)	(25)	(17)
Cotisations des employés	(39)	(3)	(35)	-	(1)
Intérêts sur la dette actuarielle	(222)	(113)	(36)	(37)	(36)
Modifications de régime	6	-	11	(4)	(1)
Réductions	2	-	-	1	1
Liquidations	-	-	-	-	-
(Pertes)/gains actuariels - dus à l'expérience	(4)	(2)	31	(21)	(12)
(Pertes)/gains actuariels - dus aux changements d'hypothèses	82	37	(2)	3	44
Prestations versées	308	121	55	71	61
Ecart de change	30	(51)	(1)	-	82
DETTE ACTUARIELLE EN FIN D'EXERCICE	(5 975)	(2 505)	(1 518)	(1 140)	(812)
<i>dont :</i>					
Plans financés	(5 172)	(2 505)	(1 505)	(545)	(617)
Plans non financés	(803)	-	(13)	(595)	(195)

(1) Incluant principalement les Etats-Unis

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2013*	Royaume-Uni	Suisse	Zone euro	Autres (1)
Dette actuarielle en début d'exercice	(5 526)	(2 358)	(1 344)	(962)	(862)
Coût des services rendus	(81)	(12)	(38)	(17)	(14)
Cotisations des employés	(38)	(3)	(34)	-	(1)
Intérêts sur la dette actuarielle	(238)	(118)	(35)	(44)	(41)
Modifications de régime	3	-	1	-	2
Réductions	8	-	-	-	8
Liquidations	14	-	-	1	13
(Pertes)/gains actuariels - dus à l'expérience	(1)	42	(27)	(8)	(8)
(Pertes)/gains actuariels - dus aux changements d'hypothèses	(522)	(186)	(102)	(164)	(70)
Prestations versées	313	115	64	66	68
Ecart de change	29	39	18	-	(28)
DETTE ACTUARIELLE EN FIN D'EXERCICE	(6 039)	(2 481)	(1 497)	(1 128)	(933)
<i>dont :</i>					
Plans financés	(5 246)	(2 481)	(1 485)	(552)	(728)
Plans non financés	(793)	-	(12)	(576)	(205)

(1) Incluant principalement les Etats-Unis

* Montants retraités conformément aux changements de méthode comptable liés à l'application d'IAS 19 révisée (voir Note 3)

24.3 Evolution des actifs de couverture

Comme précisé dans la Note 24.1, dans le cadre des régimes à prestations définies, des fonds de pension ont été progressivement constitués par le versement de cotisations par l'employeur et les salariés, principalement au Royaume-Uni, en Suisse, aux Etats-Unis et en Allemagne.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014	Royaume-Uni	Suisse	Zone euro	Autres (1)
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	4 382	2 038	1 454	329	561
Produit d'intérêts	153	90	33	11	19
(Pertes)/gains actuariels dus à l'expérience sur actifs	73	13	31	13	16
Cotisations versées par le Groupe	136	56	56	1	23
Cotisations des employés	39	3	35	-	1
Liquidations	-	-	-	-	-
Prestations versées	(253)	(119)	(54)	(30)	(50)
Ecarts de change	(8)	44	1	-	(53)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN D'EXERCICE	4 522	2 125	1 556	324	517

(1) Incluant principalement les Etats-Unis

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2013*	Royaume-Uni	Suisse	Zone euro	Autres (1)
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	4 097	1 921	1 324	314	538
Produit d'intérêts	170	96	33	14	27
(Pertes)/gains actuariels dus à l'expérience sur actifs	256	127	89	23	17
Cotisations versées par le Groupe	127	37	54	5	31
Cotisations des employés	38	3	34	-	1
Liquidations	(13)	-	-	-	(13)
Prestations versées	(260)	(115)	(62)	(27)	(56)
Ecarts de change	(33)	(31)	(18)	-	16
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN D'EXERCICE	4 382	2 038	1 454	329	561

* Montants retraités conformément aux changements de méthode comptable liés à l'application d'IAS 19 révisée (voir Note 3)

(1) Incluant principalement les Etats-Unis

24.4 Rapprochement de la couverture financière avec les actifs et passifs reconnus au bilan

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013*
Dette actuarielle	(5 975)	(6 039)
Juste valeur des actifs de couverture	4 522	4 382
Couverture financière	(1 453)	(1 657)
Incidence du plafonnement des actifs	(51)	(1)
PROVISION NETTE	(1 504)	(1 658)
<i>dont :</i>		
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	(1 526)	(1 674)
Excédents des actifs de couverture	22	16

* Montants retraités conformément aux changements de méthode comptable liés à l'application d'IAS 19 révisée (voir Note 3)

L'actif de € 22 millions reconnu au bilan, principalement au titre d'un fonds de pension au Royaume-Uni, est justifié par la capacité du Groupe à en obtenir le remboursement, conformément à l'interprétation IFRIC 14.

24.5 Allocation des actifs de couverture

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014	%	Royaume-Uni	Suisse	Zone euro	Autres (1)
Actions	1 643	36%	38%	33%	34%	39%
Obligations	2 399	53%	52%	51%	64%	58%
Actifs immobiliers	386	9%	8%	14%	-	2%
Autres	94	2%	2%	2%	2%	1%
TOTAL	4 522	100%	100%	100%	100%	100%

(1) Incluant principalement les Etats-Unis

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2013	%	Royaume-Uni	Suisse	Zone euro	Autres (1)
Actions	1 501	34%	36%	35%	32%	38%
Obligations	2 384	55%	55%	49%	67%	57%
Actifs immobiliers	405	9%	8%	15%	-	1%
Autres	92	2%	1%	1%	1%	4%
TOTAL	4 382	100%	100%	100%	100%	100%

(1) Incluant principalement les Etats-Unis

Il existe un marché actif pour l'ensemble des actifs de couverture à l'exception des actifs immobiliers.

Les actifs de chaque fonds sont gérés par un comité d'investissement dédié, conformément aux dispositions statutaires et réglementaires locales.

Le Groupe est représenté dans ces comités, et y promeut des stratégies d'investissement simples et diversifiées. L'objectif est de limiter les risques d'investissement à ceux nécessaires à la couverture des engagements (gestion actif-passif). Il en résulte une allocation stratégique qui privilégie les actifs liquides, et notamment les obligations longues.

Au 31 mars 2014, les fonds ne détiennent pas de titres émis par le Groupe.

24.6 Hypothèses (taux moyens pondérés)

Une évaluation actuarielle des engagements a été réalisée pour les clôtures au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013. Ces évaluations prennent en compte :

- des hypothèses de taux de rotation de personnel, de mortalité et d'évolution des salaires ;
- Des hypothèses de départ à la retraite variant entre 60 et 65 ans selon les pays et législations applicables ;
- Des taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements.

Les hypothèses actuarielles utilisées sont déterminées par pays et par plan.

(en %)	Au 31 mars 2014	Royaume-Uni	Suisse	Zone euro	Autres (1)
Taux d'actualisation	3,73	4,60	2,25	3,24	4,59
Taux d'augmentation des salaires	2,91	3,80	1,49	2,70	3,45

(1) Incluant principalement les Etats-Unis

(en %)	Au 31 mars 2013*	Royaume-Uni	Suisse	Zone euro	Autres (1)
Taux d'actualisation	3,61	4,50	2,25	3,23	4,06
Taux d'augmentation des salaires	2,88	3,80	1,44	2,63	3,06

* Montants retraités conformément aux changements de méthode comptable liés à l'application d'IAS 19 révisée (voir Note 3)

(1) Incluant principalement les Etats-Unis

Au 31 mars 2014, les durations moyennes des engagements sont les suivantes :

(en années)	Au 31 mars 2014	Royaume-Uni	Suisse	Zone euro	Autres (1)
Duration moyenne pondérée	14	16	15	12	10

(1) Incluant principalement les Etats-Unis

Taux d'actualisation

Conformément aux exigences de la norme IAS 19R, les taux d'actualisation sont déterminés chaque année par référence aux taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie dans les zones monétaires adéquates. Dans certains pays, en l'absence de marché actif pour de telles obligations, les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux des emprunts d'Etat. Les informations requises sont fournies par les actuaires externes du Groupe et divers indices et cotations de marché.

Taux d'augmentation des salaires

Les taux d'augmentation des salaires sont déterminés localement, puis revus au niveau du Groupe.

Hypothèses relatives aux plans de couverture des frais médicaux postérieurs à l'emploi

Le taux d'augmentation des coûts médicaux prévu est de 7,11 % au 31 mars 2014 puis diminue jusqu'à atteindre un taux ultime de 5,02 % à partir de 2021.

Analyse de sensibilité

Une hausse ou une baisse de 25 points de base des principales hypothèses auraient les impacts suivants sur les engagements de retraite et avantages assimilés :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014
Impact d'une hausse ou d'une baisse de 25 points de base sur le taux d'actualisation	(195,8)/+206,5
Impact d'une hausse ou d'une baisse de 25 points de base sur le taux d'augmentation des salaires	+19,9/(20,0)

24.7 Analyse de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31				
	mars 2014	Royaume-Uni	Suisse	Zone euro	Autres (1)
Coût des services rendus	(99)	(13)	(44)	(25)	(17)
Régimes à cotisations définies (2)	(205)	(14)	-	(109)	(82)
Résultat opérationnel	(304)	(27)	(44)	(134)	(99)
Gains/(pertes) actuariels des autres avantages à long terme	(6)	-	-	(6)	-
Pertes (gains) sur services passés	6	-	11	(4)	(1)
Réductions/liquidations de régimes	2	-	-	1	1
Autres produits (charges)	2	-	11	(9)	-
Produits financiers (charges financières)	(69)	(23)	(3)	(26)	(17)
TOTAL DE LA CHARGE SUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS	(371)	(50)	(36)	(169)	(116)

(1) Incluant principalement les Etats-Unis

(2) Y compris € 19 millions de cotisations versées au titre des régimes multi-employeurs et analysées comme des régimes à cotisations définies pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31				
	mars 2013*	Royaume-Uni	Suisse	Zone euro	Autres (1)
Coût des services rendus	(81)	(12)	(38)	(17)	(14)
Régimes à cotisations définies (2)	(191)	(13)	-	(99)	(79)
Résultat opérationnel	(272)	(25)	(38)	(116)	(93)
Gains/(pertes) actuariels des autres avantages à long terme	(8)	-	(1)	(4)	(3)
Pertes (gains) sur services passés	2	-	1	(1)	2
Réductions/liquidations de régimes	8	-	-	-	8
Autres produits (charges)	2	-	-	(5)	7
Produits financiers (charges financières)	(68)	(22)	(2)	(30)	(14)
TOTAL DE LA CHARGE SUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS	(338)	(47)	(40)	(151)	(100)

(*) Montants retraités conformément aux changements de méthode comptable liés à l'application d'IAS 19 révisée (voir Note 3)

(1) Incluant principalement les Etats-Unis

(2) Y compris € 19 millions de cotisations versées au titre des régimes multi-employeurs et analysées comme des régimes à cotisations définies pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

24.8 Cotisations et prestations payées par l'employeur

Conformément aux législations et pratiques locales, le Groupe verse des cotisations aux plans financés, ainsi que des prestations aux bénéficiaires des plans non financés.

Le montant total des cotisations et prestations versées au titre des régimes à prestations définies pour l'exercice clos le 31 mars 2014 s'élève à € 191 millions, ce qui couvre à la fois les cotisations liées aux services rendus au cours de l'exercice et les cotisations exceptionnelles en cas de sous-

financement. Le montant total des versements effectués dans le cadre des plans à cotisations définies au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 s'élève à € 205 millions.

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe estime que les paiements devraient rester stables au cours des prochaines années, à périmètre et taux de change constants.

Les montants estimés de cotisations et prestations qui seront versées au titre des régimes à prestations définies sont les suivants :

- € 229 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015 ;
- € 213 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 ;
- € 222 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Note 25. Dette financière

<i>Valeur inscrite au bilan (en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Emprunts obligataires	4 614	4 141
Autres emprunts	554	232
Options et compléments de prix sur entités acquises	40	46
Instruments dérivés liés aux activités de financement	13	18
Intérêts courus	55	43
Emprunts	5 276	4 480
<i>Non courants</i>	4 009	4 197
<i>Courants</i>	1 267	283
Dettes sur contrats de location-financement	96	108
Dettes sur contrats de location de longue durée	349	367
Dettes sur contrats de location-financement	445	475
<i>Non courantes</i>	398	433
<i>Courantes</i>	47	42
TOTAL DETTE FINANCIÈRE	5 721	4 955

Le tableau suivant présente les caractéristiques principales des emprunts obligataires du Groupe :

	Valeur nominale (en millions d'€)	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif
Alstom Septembre 2014	722	23/09/2014	4,00%	3,89%
Alstom Mars 2015	60	09/03/2015	4,25%	4,47%
Alstom Octobre 2015	500	05/10/2015	2,88%	2,98%
Alstom Mars 2016	500	02/03/2016	3,87%	4,05%
Alstom Février 2017	750	01/02/2017	4,13%	4,25%
Alstom Octobre 2017	350	11/10/2017	2,25%	2,44%
Alstom Octobre 2018	500	05/10/2018	3,63%	3,71%
Alstom Juillet 2019	500	08/07/2019	3,00%	3,18%
Alstom Mars 2020	750	18/03/2020	4,50%	4,58%

Le 8 juillet 2013, dans le cadre de son programme Euro Medium Term Note coté au Luxembourg, Alstom a procédé à l'émission d'un nouvel emprunt obligataire pour un montant de € 500 millions. Il donne lieu à un coupon annuel de 3 % et arrivera à échéance en juillet 2019.

Les dettes sur contrats de location de longue durée correspondent à des passifs afférents à un contrat de location de trains et équipements connexes (voir Notes 14 et 31).

Note 26. Instruments financiers et gestion des risques financiers

26.1 Instruments financiers présentés dans les états financiers

Les principaux passifs financiers du Groupe comprennent des emprunts ainsi que des dettes fournisseurs et comptes rattachés. L'objectif principal de ces passifs financiers est d'assurer le financement des activités opérationnelles.

Les prêts, les créances clients et comptes rattachés ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par le Groupe sont générés directement par les activités opérationnelles.

Le Groupe est exposé aux risques de variations des taux de change et des taux d'intérêts, aux risques de crédit et aux risques de liquidité.

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- lorsqu'ils ne font pas l'objet de couvertures de taux, les emprunts sont évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif,
- en raison de leur courte maturité, la juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des créances clients et comptes rattachés et des dettes fournisseurs et comptes rattachés est considérée identique à leur valeur comptable,
- la juste valeur de la dette financière est déterminée sur la base de prix cotés pour les instruments négociés sur un marché ou à partir des taux en vigueur proposés au Groupe pour des instruments de même échéance.

La juste valeur des instruments de couverture représente, sur la base des taux d'intérêt et de change à la date de clôture, le montant que le Groupe devrait recevoir ou payer s'il annulait sa position à cette même date.

Exercice clos le 31 mars 2014

Contribution au bilan au 31 mars 2014

Au 31 mars 2014 (en millions d'€)	Valeur comptable inscrite au bilan	Valeur comptable des instruments non financiers	Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments (*)					Juste valeur des éléments classés en instruments financiers			
			JV par résultat	ADV	PCD au coût amorti	DER	Total	Cours /prix cotés	Modèle interne basé sur des données de marché observables	Modèle interne non basé sur des données de marché observables	Total
Participations dans les sociétés mises en équivalence et titres disponibles à la vente	620	460	0	160	0	0	160	0	160	0	160
Autres actifs non courants	539	22	0	0	511	0	511	0	147	364	511
Clients et comptes rattachés	4 483	0	0	0	4 483	0	4 483	0	4 483	0	4 483
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	3 203	1 846	547	0	392	419	1 357	0	1 357	0	1 357
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants, nets	18	0	0	0	0	18	18	0	18	0	18
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 320	0	2 320	0	0	0	2 320	0	2 320	0	2 320
ACTIF	11 177	2 328	2 867	160	5 386	436	8 849	0	8 485	364	8 849
Emprunts non courants	4 009	0	0	0	4 009	0	4 009	0	4 200	0	4 200
Dettes sur contrats de location-financement non courantes	398	0	0	0	398	0	398	0	398	0	398
Emprunts courants	1 267	0	0	0	1 254	13	1 267	0	1 277	0	1 277
Dettes sur contrats de location-financement courantes	47	0	0	0	47	0	47	0	47	0	47
Fournisseurs et comptes rattachés	3 866	0	0	0	3 866	0	3 866	0	3 866	0	3 866
Autres passifs courants	3 671	1 836	370	0	1 147	319	1 836	0	1 836	0	1 836
PASSIF	13 258	1 836	370	0	10 721	331	11 422	0	11 624	0	11 624

* JV par résultat signifie Juste Valeur par résultat ; ADV signifie Actifs Disponibles à la Vente ; PCD signifie Prêts, Créances et Dettes et DER signifie instruments dérivés

Contribution au résultat financier pour l'exercice clos le 31 mars 2014

(en millions d'€)	JV par résultat	ADV	PCD au coût amorti & DER	Total
Intérêts	-	-	(199)	(199)
<i>Produits d'intérêts</i>	-	-	18	18
<i>Charges d'intérêts</i>	-	-	(217)	(217)
Dividendes	-	1	-	1
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Résultat de change et divers	-	-	(41)	(41)
RÉSULTAT FINANCIER NET DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014	-	1	(240)	(239)

Le montant inscrit en «résultat de change et divers» s'explique principalement par le déport/report sur des couvertures de transactions rattachées aux activités financières (voir Note 2.3.10) et des honoraires bancaires (voir Note 8).

Contribution au résultat opérationnel pour la période close le 31 mars 2014

Le résultat net de change comptabilisé dans le résultat opérationnel est négatif de € 3 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

Il est principalement constitué de deux éléments :

- déports et reports attachés aux transactions remplissant les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture ;
- variation de la juste valeur des instruments de couverture non éligibles à la comptabilité de couverture.

Exercice clos le 31 mars 2013

Contribution au bilan au 31 mars 2013

	Valeur comptable inscrite au bilan	Valeur comptable des instruments non financiers	Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments (*)					Juste valeur des éléments classés en instruments financiers				
			JV par résultat	ADV	PCD au coût amorti	DER	Total	Cours / prix cotés	Modèle interne basé sur des données de marché observables	Modèle interne non basé sur des données de marché observables	Total	
Au 31 mars 2013 (en millions d'€)												
Participations dans les sociétés mises en équivalence et titres disponibles à la vente	698	597	-	101	-	-	101	-	100	-	100	
Autres actifs non courants	515	10	-	-	505	-	505	-	123	382	505	
Clients et comptes rattachés	5 285	-	-	-	5 285	-	5 285	-	5 285	-	5 285	
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	3 328	1 990	590	-	415	333	1 338	-	1 338	-	1 338	
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants, nets	36	-	1	-	-	35	36	-	36	-	36	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 195	-	2 195	-	-	-	2 195	-	2 195	-	2 195	
ACTIF	12 057	2 597	2 786	101	6 205	368	9 460	-	9 077	382	9 459	
Emprunts non courants	4 197	-	-	-	4 197	-	4 197	-	4 489	-	4 489	
Dettes sur contrats de location-financement non courants	433	-	-	-	433	-	433	-	433	-	433	
Emprunts courants	283	-	-	-	265	18	283	-	283	-	283	
Dettes sur contrats de location-financement courants	42	-	-	-	42	-	42	-	42	-	42	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 041	-	-	-	4 041	-	4 041	-	4 041	-	4 041	
Autres passifs courants	3 688	1 778	215	-	1 332	363	1 910	-	1 910	-	1 910	
PASSIF	12 684	1 778	215	-	10 310	381	10 906	-	11 198	-	11 198	

* JV par résultat signifie Juste Valeur par résultat ; ADV signifie Actifs Disponibles à la Vente ; PCD signifie Prêts, Créances et Dettes et DER signifie instruments dérivés

Contribution au résultat financier pour l'exercice clos le 31 mars 2013

(en millions d'€)	JV par résultat	ADV	PCD au coût amorti & DER	Total
Intérêts	-	-	(165)	(165)
<i>Produits d'intérêts</i>	-	-	29	29
<i>Charges d'intérêts</i>	-	-	(194)	(194)
Dividendes	-	4	-	4
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Résultat de change et divers	-	-	(34)	(34)
RÉSULTAT FINANCIER NET DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013	-	4	(199)	(195)

Le montant inscrit en «résultat de change et divers» s'explique principalement par le déport/report sur des couvertures de transactions rattachées aux activités financières (voir Note 2.3.10) et des honoraires bancaires (voir Note 8).

Contribution au résultat opérationnel pour la période close le 31 mars 2013

Le résultat net de change comptabilisé dans le résultat opérationnel est positif de € 86 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Il est principalement constitué de deux éléments :

- déports et reports attachés aux transactions remplissant les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture,
- variation de la juste valeur des instruments de couverture non éligibles à la comptabilité de couverture.

26.2 Gestion du risque de change

Dettes financières

L'analyse de la dette financière par devise et en valeur nominale est la suivante :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Euro	4 924	4 325
Yuan chinois	86	72
Real brésilien	231	67
Livre sterling	381	413
Dollar américain	10	14
Autres devises	106	79
DETTE FINANCIÈRE EN VALEUR NOMINALE	5 738	4 970

La dette libellée en GBP s'explique essentiellement par l'opération de location à long-terme de train, dont London Underground est partie prenante. Cette dette de € 349 millions est contrebalancée par des créances à long terme de même maturité également libellées en livres sterling qui sont comptabilisées en autres actifs non courants (voir Notes 14, 25 et 31).

Opérations

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe s'expose à des risques de change sur les appels d'offres remis en devises étrangères, les contrats attribués et sur tous les décaissements futurs libellés en devises étrangères. Les principales devises sur lesquelles le Groupe a été exposé de

façon significative au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 sont le dollar américain et le franc suisse.

Pendant la période d'appel d'offres, en fonction de la probabilité d'obtention du contrat et des conditions de marché, le Groupe couvre généralement une partie des offres en utilisant des options ou, si possible, des polices d'assurance exportation. Une fois le contrat signé, le Groupe utilise des contrats à terme pour couvrir son exposition durant la réalisation du contrat (soit comme seuls instruments de couverture, soit comme compléments aux polices d'assurance exportation).

Le Groupe impose à toutes ses entités opérationnelles d'utiliser des contrats à terme pour éliminer le risque de change sur toute vente ou achat supérieur à € 100 000. Les contrats à terme doivent être réalisés dans la même devise que les éléments couverts. La politique du Groupe est de négocier les dates d'échéance des instruments de couverture en les ajustant sur les dates d'échéance des éléments couverts afin d'obtenir une efficacité maximale des couvertures.

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés à terme et des swaps afin d'ajuster la maturité des contrats à terme au plus proche de la maturité des flux contractuels sous-jacents. La maturité moyenne pondérée du portefeuille de contrats à terme est de un an et demi bien que le Groupe ait des dérivés à terme dont la maturité est supérieure à cinq ans, en cohérence avec le caractère à long terme de certains contrats. Le Groupe se couvre sur plus d'une quarantaine de devises, avec de nombreux couples de devises différents selon quelle entité du Groupe est exposée. Au 31 mars 2014, le portefeuille du Groupe se compose de contrats à terme de change couvrant € 12,1 milliards de flux sortants (paiements aux fournisseurs) et € 13,5 milliards de flux entrants (paiements des clients).

La juste valeur des instruments dérivés assurant la couverture du risque de change est inscrite au bilan comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014		Au 31 mars 2013	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Instruments dérivés rattachés à une couverture de juste valeur	423	321	346	367
Instruments dérivés rattachés à une couverture de flux de trésorerie	12	7	20	11
Instruments dérivés rattachés à une couverture d'investissement net	-	2	-	-
Instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture	1	1	2	3
TOTAL	436	331	368	381

L'application de la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » qui requiert la prise en compte du risque de crédit dans la valorisation des instruments dérivés n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

La juste valeur de ces instruments représente, sur la base des taux d'intérêt et de change à la date de clôture, le montant que le Groupe devrait recevoir ou payer s'il annulait sa position à cette même date.

La volatilité des taux de change au cours des exercices clos le 31 mars 2014 et le 31 mars 2013 explique le montant de la juste valeur des instruments dérivés (positive ou négative). Les variations de juste valeur des instruments dérivés satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture sont pour l'essentiel compensées par la réévaluation des actifs et passifs sous-jacents (qu'il s'agisse d'actifs et passifs comptabilisés au bilan ou d'engagements hors bilan).

Le tableau ci-après présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation du taux de change du dollar américain et du franc suisse. Les effets sur le résultat avant impôt proviennent de certains instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture. Les effets sur les produits et charges directement reconnus en capitaux propres résultent de l'évaluation de la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

	Cours du dollar américain			Cours du franc suisse		
	Variation	Incidence sur le résultat avant impôt	Incidence sur les produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	Variation	Incidence sur le résultat avant impôt	Incidence sur les produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres
Exercice clos le 31 mars 2014	10%	(1)	-	5%	-	9
	-10%	1	-	-5%	-	(9)
Exercice clos le 31 mars 2013	10%	-	-	5%	-	(2)
	-10%	-	-	-5%	-	2

La part efficace des instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie recyclée de capitaux propres à résultat pendant l'exercice clos le 31 mars 2014 est positive de € 49 millions.

26.3. Gestion du risque de taux d'intérêt

Le Groupe ne met pas en œuvre de politique de gestion active de son risque de taux. En revanche, sous la supervision du Comité exécutif, des opérations de couverture de taux peuvent être réalisées au cas par cas en fonction des opportunités de marché.

Montants inscrits au bilan (en millions d'€)	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Actifs financiers à taux variable	2 398	2 264
Actifs financiers à taux fixe	402	409
Actifs financiers portant des intérêts	2 800	2 673
Dettes financières à taux variable	253	47
Dettes financières à taux fixe, options et compléments de prix sur acquisitions	5 468	4 908
Dettes financières portant des intérêts	5 721	4 955
Position totale à taux variable avant swaps	2 651	2 311
Position totale à taux fixe avant swaps	5 870	5 317
Position totale avant couverture	8 521	7 628
Position totale à taux variable après swaps	2 651	2 311
Position totale à taux fixe après swaps	5 870	5 317
POSITION TOTALE APRÈS COUVERTURE	8 521	7 628

L'analyse de sensibilité est réalisée sur la base de la position nette de trésorerie après couverture au 31 mars 2014, en prenant l'hypothèse que cette position reste constante sur une année.

En l'absence d'instruments de couverture de taux, les effets de l'augmentation ou de la diminution des taux d'intérêt sont symétriques : une augmentation des taux d'intérêt de 0,1 % améliorerait le résultat financier net de € 2 millions alors qu'une diminution de 0,1 % le détériorerait pour le même montant.

26.4. Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière, consécutif au non-respect par un tiers de son engagement d'honorer une dette. Le Groupe est exposé au risque de crédit du fait de ses activités opérationnelles (principalement au travers des créances clients) et de par ses activités financières au travers des dépôts, des contrats de couverture de change et des autres instruments financiers contractés auprès des banques et des institutions financières.

Risque lié aux créances commerciales

Le Groupe considère que le risque d'une défaillance de contrepartie, susceptible d'avoir un impact significatif sur sa situation financière et son résultat, est limité. En effet, ces contreparties sont

généralement bien notées et bénéficient d'une capacité financière suffisante pour satisfaire leurs obligations contractuelles.

Dans des circonstances particulières, le Groupe couvre par des polices d'assurance jusqu'à 90 % du risque de contrepartie de certains contrats.

Risque lié aux autres actifs financiers

L'exposition du Groupe au risque de crédit lié aux autres actifs financiers est représentée par le risque d'une défaillance de la contrepartie : l'exposition maximale est égale à la valeur comptable de ces instruments. Les instruments financiers sont négociés avec plus de 30 contreparties différentes et le risque est, donc, très dilué.

Risque lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit lié aux soldes en banques et dans les institutions financières est géré de façon centralisée par le service Trésorerie du Groupe conformément à la stratégie du Groupe. Au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont intégralement placés auprès de contreparties bancaires de premier plan notées « Investment Grade ».

La société-mère du Groupe a accès aux liquidités des filiales détenues à 100 % par le biais du paiement de dividendes ou en vertu d'accords de prêt entre les sociétés du Groupe. Certaines restrictions locales peuvent cependant retarder ou limiter un tel accès. De plus, bien que la société-mère ait le pouvoir de contrôler les décisions des filiales au capital desquelles elle est majoritaire, ses filiales sont des entités juridiques distinctes et le paiement de dividendes et l'octroi de prêts, d'avances et d'autres paiements par lesdites filiales à la société-mère peuvent faire l'objet de restrictions légales ou contractuelles et peuvent être conditionnés à la réalisation de bénéfices ou être sujets à d'autres restrictions. Parmi ces limitations, peuvent être mentionnées les réglementations locales relatives à l'assistance financière et les lois sur les bénéfices des sociétés.

La politique du Groupe consiste à centraliser les liquidités des filiales au niveau de la société-mère dans la mesure du possible. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions juridiques au niveau des filiales s'élevaient respectivement à € 296 millions et € 490 millions au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013.

Le Groupe souscrit des dérivés avec des banques de première catégorie dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de

l'une des parties contractantes. Ces dérivés entrent dans le champ d'application des informations à fournir au titre d'IFRS 7 sur la compensation et sont présentés dans les tableaux suivants :

Au 31 mars 2014	Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés	Montants		Solde net des actifs/passifs financiers dans le bilan	Montants non compensés dans le bilan		Montant net
		compensés des actifs/passifs financiers dans le bilan	actifs/passifs financiers dans le bilan		Instruments financiers	Cash collateral reçu	
(en millions d'€)							
Instruments dérivés - actifs	437	-	437	(289)	-	148	
Instruments dérivés - passifs	(332)	-	(332)	289	-	(43)	

Au 31 mars 2013	Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés	Montants		Solde net des actifs/passifs financiers dans le bilan	Montants non compensés dans le bilan		Montant net
		compensés des actifs/passifs financiers dans le bilan	actifs/passifs financiers dans le bilan		Instruments financiers	Cash collateral reçu	
(en millions d'€)							
Instruments dérivés - actifs	368	-	368	(290)	-	78	
Instruments dérivés - passifs	(381)	-	(381)	290	-	(91)	

26.5. Gestion du risque de liquidité

Critères financiers

Le Groupe a mis en place une facilité de crédit renouvelable d'un montant de € 1 350 millions, non utilisée, à échéance décembre 2016, afin d'augmenter sa liquidité. Elle est soumise aux critères financiers suivants, basés sur des données consolidées :

Critères financiers	Couverture minimale des frais financiers	Endettement total maximal (en millions d'€)	Ratio maximal d'endettement net total
	(a)	(b)	(c)
	3	6 000	3,6

(a) Rapport de l'EBITDA (l'EBITDA correspond au résultat d'exploitation majoré des dépréciations et amortissements des actifs immobilisés) à la charge d'intérêts nette à l'exclusion des intérêts relatifs aux dettes sur contrats de location-financement. Il s'élève à 8,0 pour l'exercice clos le 31 mars 2014 (11,2 pour l'exercice clos le 31 mars 2013).

(b) L'endettement total maximal est égal à l'en-cours des emprunts, c'est-à-dire le total de la dette financière moins les dettes sur contrats de location-financement. Ce critère s'appliquerait si le Groupe était noté « non-investment Grade » par les deux agences de notation, ce qui n'est pas le cas au 31 mars 2014.

(c) Rapport de l'endettement net (c'est-à-dire le total des emprunts moins les valeurs mobilières de placement et la trésorerie ou les équivalents de trésorerie) sur l'EBITDA. Le ratio d'endettement net au 31 mars 2014 est de 1,9 (1,3 au 31 mars 2013).

Flux de trésorerie

L'objectif du Groupe est de maintenir un niveau élevé de liquidités. Un outil de planification des flux de trésorerie courants est utilisé pour répondre aux besoins du Groupe en matière de liquidités.

Les tableaux suivants présentent le montant des paiements en principal et intérêts de tous les instruments financiers détenus au 31 mars 2014 et 31 mars 2013.

Les données prévisionnelles représentatives de futurs actifs ou passifs ne sont pas indiquées. Les montants libellés en devises sont convertis au cours de clôture. Les versements d'intérêts à taux variable sont calculés en utilisant les derniers taux d'intérêt disponibles à la date de clôture. Les actifs et passifs pouvant faire l'objet de règlement à tout moment sont toujours affectés à l'échéance la plus proche.

Instruments financiers détenus au 31 mars 2014

Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans la trésorerie/(dette) nette au 31 mars 2014

Flux des exercices clos le 31 mars (en millions d'€)	2015		2016		2017-2019		2020 et au-delà		
	Valeur comptable	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs non courants	364	25	29	22	32	29	288	-	15
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants, nets	18	-	18	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 320	16	2 320	-	-	-	-	-	-
Actifs	2 702	41	2 367	22	32	29	288	-	15
Emprunts non courants	(4 009)	-	-	(151)	(1 004)	(251)	(1 743)	(43)	(1 262)
Dettes sur contrats de location-financement non courantes	(398)	-	-	(25)	(57)	(32)	(325)	(1)	(16)
Emprunts courants	(1 267)	(209)	(1 267)	-	-	-	-	-	-
Dettes sur contrats de location-financement courantes	(47)	(28)	(47)	-	-	-	-	-	-
Passifs	(5 721)	(237)	(1 314)	(176)	(1 061)	(283)	(2 068)	(44)	(1 278)
TRÉSORERIE/(DETTE) NETTE	(3 019)	(196)	1 053	(154)	(1 029)	(254)	(1 780)	(44)	(1 263)

Flux de trésorerie issus des instruments dérivés au 31 mars 2014

Flux des exercices clos le 31 mars (en millions d'€)	2015		2016		2017-2019		2020 et au-delà		
	Valeur comptable	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	419	-	183	-	93	-	126	-	17
Actifs	419	-	183	-	93	-	126	-	17
Autres passifs courants	(319)	-	(170)	-	(78)	-	(65)	-	(6)
Passifs	(319)	-	(170)	-	(78)	-	(65)	-	(6)
INSTRUMENTS DÉRIVÉS	100	-	13	-	15	-	61	-	11

Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans les autres actifs et passifs financiers au 31 mars 2014

Flux des exercices clos le 31 mars (en millions d'€)	2015		2016		2017-2019		2020 et au-delà		
	Valeur comptable	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Participations dans les sociétés mises en équivalence et titres disponibles à la vente	160	-	-	-	-	-	-	-	160
Autres actifs non courants	147	-	95	-	3	-	16	-	33
Clients et comptes rattachés	4 483	-	4 483	-	-	-	-	-	-
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	938	-	938	-	-	-	-	-	-
Actifs	5 728	-	5 516	-	3	-	16	-	193
Fournisseurs et comptes rattachés	(3 866)	-	(3 866)	-	-	-	-	-	-
Autres passifs courants	(1 517)	-	(1 517)	-	-	-	-	-	-
Passifs	(5 383)	-	(5 383)	-	-	-	-	-	-
AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	345	-	133	-	3	-	16	-	193

Instrument financiers détenus au 31 mars 2013

Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans la trésorerie/(dette) nette au 31 mars 2013

Flux des exercices clos le 31 mars (en millions d'€)	2014		2015		2016-2018		2019 et au-delà		
	Valeur comptable	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs non courants	382	26	25	24	28	50	315	-	14
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants, nets	36	-	36	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 195	2	2 195	-	-	-	-	-	-
Actifs	2 613	28	2 256	24	28	50	315	-	14
Emprunts non courants	(4 197)	-	-	(144)	(805)	(264)	(2 120)	(79)	(1 272)
Dettes sur contrats de location-financement non courantes	(433)	-	-	(28)	(44)	(57)	(364)	(3)	(25)
Emprunts courants	(283)	(170)	(283)	-	-	-	-	-	-
Dettes sur contrats de location-financement courantes	(42)	(31)	(42)	-	-	-	-	-	-
Passifs	(4 955)	(201)	(325)	(172)	(849)	(321)	(2 484)	(82)	(1 297)
TRÉSORERIE/(DETTE) NETTE	(2 342)	(173)	1 931	(148)	(821)	(271)	(2 169)	(82)	(1 283)

Flux de trésorerie issus des instruments dérivés au 31 mars 2013

Flux des exercices clos le 31 mars (en millions d'€)	2014		2015		2016-2018		2019 et au-delà		
	Valeur comptable	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	333	-	160	-	53	-	69	-	51
Actifs	333	-	160	-	53	-	69	-	51
Autres passifs courants	(363)	-	(187)	-	(89)	-	(76)	-	(11)
Passifs	(363)	-	(187)	-	(89)	-	(76)	-	(11)
INSTRUMENTS DÉRIVÉS	(30)	-	(27)	-	(36)	-	(7)	-	40

Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans les autres actifs et passifs financiers au 31 mars 2013

Flux des exercices clos le 31 mars (en millions d'€)	Valeur comptable	2014		2015		2016-2018		2019 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Participations dans les sociétés mises en équivalence et titres disponibles à la vente	101	-	-	-	-	-	-	-	101
Autres actifs non courants	123	-	75	-	1	-	5	-	42
Clients et comptes rattachés	5 285	-	5 285	-	-	-	-	-	-
Autres actifs courants reliés aux activités opérationnelles	1 005	-	1 005	-	-	-	-	-	-
Actifs	6 514	-	6 365	-	1	-	5	-	143
Fournisseurs et comptes rattachés	(4 041)	-	(4 041)	-	-	-	-	-	-
Autres passifs courants	(1 547)	-	(1 547)	-	-	-	-	-	-
Passifs	(5 588)	-	(5 588)	-	-	-	-	-	-
AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	926	-	777	-	1	-	5	-	143

26.6 Gestion du risque sur les matières premières

L'essentiel des matières premières achetées par le Groupe a déjà été modifié et inclus dans des pièces détachées. Pour les autres matières premières, le Groupe inclut dans les contrats clients une clause d'ajustement de prix, de telle sorte que le Groupe ne connaisse qu'une exposition limitée à la variation des prix des matières premières.

Note 27. Autres passifs opérationnels courants

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Dettes de personnel	1 164	1 145
Impôt sur les sociétés	98	76
Autres taxes	495	458
Produits constatés d'avance	119	95
Autres dettes	1 106	1 336
Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles	319	363
Réévaluation des engagements fermes en devises faisant l'objet de couverture	370	215
AUTRES PASSIFS OPÉRATIONNELS COURANTS	3 671	3 688

Note 28. Actifs et passifs destinés à la vente

Au 31 mars 2014, les actifs destinés à la vente s'élèvent à € 293 millions et concernent la cession prévue de l'activité de fabrication d'équipements auxiliaires vapeur signée le 1^{er} avril 2014 avec Triton, un fonds européen d'investissement de premier plan (voir Note 34). Ce montant est principalement constitué de goodwill.

L'activité de fabrication d'équipements auxiliaires vapeur fait partie de l'offre Vapeur du Secteur Thermal Power et intervient sur les marchés des nouveaux équipements et du service après-vente avec trois lignes de produits : les préchauffeurs d'air et chauffeurs gaz-gaz pour les centrales thermiques, les solutions de transfert de chaleur pour la pétrochimie et l'industrie ainsi que les broyeurs pour diverses applications industrielles. Cette activité, dont le siège est situé en Allemagne, emploie plus de 1 500 salariés dans le monde.

Le produit de cession devrait significativement excéder la valeur nette comptable des actifs disponibles à la vente.

Note 29. Frais de personnel et effectifs

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2014	31 mars 2013*
Frais de personnel	4 373	4 545
Charges sociales	1 118	1 143
Charges liées aux engagements de retraites et avantages assimilés (voir Note 24.7)	371	338
Coûts liés aux paiements fondés sur des actions (voir Note 22)	10	15
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	5 872	6 041

* Montants retraités conformément aux changements de méthode comptable liés à l'application d'IAS 19 révisée (voir Note 3)

	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Effectifs des sociétés consolidées à la fin de l'exercice		
Ingénieurs et cadres	46 086	45 140
Autres employés	40 039	41 112
EFFECTIFS TOTAUX (1)	86 125	86 252

(1) Les effectifs n'incluent pas le personnel intérimaire.

Note 30. Passifs éventuels et contentieux

30.1 Passifs éventuels

Obligations commerciales

Les obligations contractuelles du Groupe envers ses clients peuvent faire l'objet de garanties délivrées par des banques ou des sociétés d'assurance. Ces garanties peuvent couvrir aussi bien des passifs déjà inscrits au bilan que des passifs éventuels.

Au 31 mars 2014, le Groupe dispose, d'une part, de lignes bilatérales non confirmées dans de nombreux pays pour un montant total de € 21,4 milliards et, d'autre part, d'une ligne confirmée de cautions et garanties permettant l'émission d'instruments jusqu'au 27 juillet 2016 pour un montant de € 9 milliards.

Au 31 mars 2014, l'en-cours total des garanties sur contrats délivrées par les banques et les sociétés d'assurance s'élève à € 17 milliards (€ 15,6 milliards au 31 mars 2013).

Le montant disponible pour émission au titre de la ligne confirmée s'élève à € 2,0 milliards au 31 mars 2014 (€ 2,1 milliards au 31 mars 2013). Le montant disponible pour émission au titre des lignes bilatérales s'élève à € 10,9 milliards au 31 mars 2014.

Les émissions au titre de la ligne de garanties syndiquées sont soumises à certains critères financiers, basés sur les données consolidées du Groupe :

Critères financiers	Couverture minimale des	Endettement total maximal	Ratio maximal
	frais financiers	(en millions d'€)	d'endettement net total
	(a)	(b)	(c)
	3	6 000	3,6

(a) Rapport de l'EBITDA (l'EBITDA correspond au résultat d'exploitation majoré des dépréciations et amortissements des actifs immobilisés) à la charge d'intérêts nette à l'exclusion des intérêts relatifs aux dettes sur contrats de location-financement. Il s'élève à 8,0 au 31 mars 2014 (11,2 au 31 mars 2013).

(b) L'endettement total maximal est égal à l'en-cours des emprunts, c'est-à-dire le total de la dette financière moins les dettes sur contrats de location-financement. Ce critère s'appliquerait si le Groupe était noté « non-investment Grade » par les deux agences de notation, ce qui n'est pas le cas au 31 mars 2014.

(c) Rapport de l'endettement net (c'est-à-dire le total des emprunts moins les valeurs mobilières de placement et la trésorerie ou les équivalents de trésorerie) sur l'EBITDA. Le ratio d'endettement net au 31 mars 2014 est de 1,9 (1,3 au 31 mars 2013).

Financement des ventes

Le Groupe a délivré, jusqu'en 2003, des garanties à des institutions financières ayant accordé des financements à des clients du Groupe, acheteurs d'équipements ferroviaires.

Au 31 mars 2014, les garanties octroyées au titre du financement des ventes concernent des garanties données dans le cadre d'une location de longue durée de trains et d'équipements connexes exploités par London Underground Limited (Northern Line) et s'élèvent à £ 177 millions (soit une contre-valeur de € 214 millions au 31 mars 2014 et € 209 millions au 31 mars 2013).

Si la société exploitante, London Underground Limited, décide de ne pas poursuivre le contrat de location au-delà de 2017 et de restituer les trains, le Groupe a garanti aux bailleurs une valeur de reprise minimale des rames et équipements connexes en 2017 de £ 177 millions, nette du paiement de £ 15 millions exigible de la société exploitante en cas de non-extension du contrat. Cet engagement de £ 177 millions fait partie de la dette de € 349 millions sur contrats de location à long terme (voir Note 25).

30.2 Contentieux

Contentieux dans le cadre des activités courantes du Groupe

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans plusieurs contentieux, principalement liés à des contrats. Ces procédures, qui concernent souvent des demandes d'indemnisation pour retard d'exécution ou pour des travaux complémentaires, sont fréquentes dans les domaines d'activité du Groupe, particulièrement pour des projets à long terme importants. Dans certains cas, les montants au titre de ces procédures contentieuses, qui peuvent être significatifs, sont réclamés au Groupe, et parfois, au Groupe solidairement avec ses

partenaires dans le cadre de consortiums. Dans d'autres cas, le Groupe réclame également des indemnités, parfois conjointement avec ses partenaires dans le cadre de consortiums.

Certaines actions judiciaires engagées contre le Groupe ne font pas l'objet d'une demande d'indemnité chiffrée au début de la procédure. Les montants retenus au titre de ces litiges sont pris en compte dans l'estimation de la marge à terminaison en cas de contrats en cours ou inclus dans les provisions et les autres passifs courants en cas de contrats terminés, lorsqu'ils sont jugés correspondre à une estimation fiable de passifs probables. Les coûts effectivement engagés peuvent excéder le montant des provisions du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

Autres contentieux

• Amiante

En France, certaines des filiales du Groupe font l'objet de procédures civiles relatives à l'utilisation de l'amiante. Ces procédures sont engagées par certains de leurs employés ou anciens employés ayant contracté une maladie professionnelle liée à l'amiante, en vue d'obtenir une décision leur permettant de recevoir une indemnité complémentaire de la part des caisses de Sécurité Sociale. D'autre part, des salariés et anciens salariés du Groupe non atteints de maladie professionnelle due à l'amiante ont intenté des actions judiciaires devant les tribunaux français en vue d'obtenir l'indemnité de préjudices ayant pour origine leur exposition prétendue à l'amiante, dont le préjudice spécifique d'anxiété.

Aux États-Unis d'Amérique, des filiales du Groupe font également l'objet de procédures judiciaires relatives à l'amiante. Le Groupe considère qu'en la matière, il dispose de solides arguments de défense et le nombre des procédures en cours est en diminution.

Le Groupe estime qu'en France et aux États-Unis d'Amérique, les cas où il aurait à supporter les conséquences financières de telles procédures ne constituent pas un risque significatif. Bien que l'issue de l'ensemble des affaires en cours liées à l'amiante ne puisse être prévue avec une certitude raisonnable, le Groupe considère que celles-ci ne devraient pas avoir d'effets défavorables significatifs sur sa situation financière.

• Allégations de pratiques anti-concurrentielles

Equipements GIS

En avril 2006, à la suite d'investigations commencées en 2004, la Commission européenne a engagé une procédure contre Alstom, ainsi que contre un certain nombre d'autres sociétés, sur le fondement d'allégations de pratiques anticoncurrentielles concernant la vente d'appareillages de commutation à isolation gazeuse (« équipements GIS ») produits par l'ancien Secteur Transmission & Distribution d'Alstom cédé à Areva en janvier 2004.

Le 24 janvier 2007, la Commission européenne a condamné Alstom à verser une amende de € 65 millions, dont € 53 millions conjointement et solidairement avec Areva T&D (Alstom Grid). Alstom a déposé une requête en annulation de cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne. Le 3 mars 2011, celui-ci a réduit le montant de l'amende infligée à Alstom à € 58,5 millions, dont € 48,1 millions solidairement avec Areva T&D (Alstom Grid). Le 20 mai 2011, Alstom a fait un pourvoi en vue de l'annulation de cette décision devant la Cour de Justice de l'Union européenne. La décision finale a été rendue le 10 avril 2014 et l'amende confirmée. Cette amende et les intérêts applicables seront payés à compter de la notification de leur exigibilité.

À la suite de la décision de la Commission européenne du 24 janvier 2007 visée ci-dessus, National Grid a entamé le 17 novembre 2008 une action civile devant la Cour de Londres (High Court of Justice) aux fins d'obtention de dommages et intérêts contre les constructeurs européens d'équipements GIS, dont Alstom et certaines de ses filiales. National Grid prétend avoir subi un préjudice global de la part de l'ensemble des constructeurs concernés, d'un montant total réévalué à £ 275 millions, du fait qu'il a payé des équipements GIS à des prix trop élevés compte tenu de supposées ententes anticoncurrentielles. Alstom conteste le dossier au fond. La Cour de Londres a décidé que les audiences de jugement auraient lieu en juin et juillet 2014. Deux autres actions civiles similaires introduites en mai et septembre 2010 devant des juridictions nationales pour un montant global d'environ € 32 millions sont en cours.

Le 16 septembre 2013, l'autorité israélienne de la concurrence a rendu une décision mettant en cause la responsabilité d'Alstom et d'autres sociétés dans le cadre d'une entente anticoncurrentielle sur le marché israélien des équipements GIS. Cette décision n'impose le paiement d'aucune amende de la part d'Alstom. Alstom prépare sa défense en vue de faire appel de la décision. A la suite de cette décision, la société nationale de distribution de l'électricité Israélienne a introduit une action civile contre les membres de l'entente alléguée pour un montant de € 784 millions en décembre 2013. Deux actions de groupe ont également été engagées contre les membres de l'entente alléguée pour des dommages résultant de prix prétendument plus élevés. Ces procédures sont à un stade très préliminaire. Alstom conteste vigoureusement ces actions sur le fond et estime avoir de bons arguments dans le cadre de ces procédures.

Transformateurs de puissance

Le 20 novembre 2008, la Commission européenne a envoyé une communication de griefs à un certain nombre de fabricants de transformateurs électriques, dont Alstom, portant sur des allégations de pratiques anticoncurrentielles. Alstom a contesté la matérialité des faits allégués. Le 7 octobre 2009, Alstom a été condamné par la Commission européenne à payer une amende de € 16,5 millions, dont € 13,5 millions conjointement et solidairement avec Areva T&D (Alstom Grid). Alstom a déposé un recours en annulation de cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne le 21 décembre 2009. Les audiences ont eu lieu le 9 juillet 2012 et la décision est attendue au cours du second semestre de l'année 2014.

Activités de transport

En juillet 2013, l'autorité brésilienne de la concurrence (« CADE ») a perquisitionné plusieurs sociétés engagées dans les activités de transport au Brésil, dont la filiale d'Alstom Transport, à la suite d'allégations de pratiques anticoncurrentielles et de paiements illicites. Après une phase d'enquête préliminaire, CADE a notifié en mars 2014 l'ouverture d'une procédure administrative à l'encontre de plusieurs sociétés dont la filiale brésilienne d'Alstom Transport et de certains employés d'Alstom (actuels et anciens). Alstom Transport coopère pleinement avec CADE. Les sanctions envisageables au Brésil en cas de pratiques anticoncurrentielles avérées incluent des amendes, des sanctions pénales et une exclusion temporaire des marchés publics. Des sanctions civiles sont également possibles.

- **Allégations de paiements illicites**

Certaines sociétés du Groupe et/ou certains employés du Groupe (actuels et anciens) font actuellement l'objet d'enquêtes par des autorités judiciaires (notamment en France, aux États-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni et au Brésil) ou par des institutions financières internationales concernant des allégations de paiement illicites dans certains pays.

En 2010, le Département de la Justice américain (DoJ) a commencé à enquêter sur des filiales du Groupe concernant des allégations de violations potentielles du Foreign Corrupt Practices Act. Le Groupe travaille activement avec le DoJ pour répondre aux questions et produire les documents afférents aux projets spécifiques qui sont dans le champ de ses investigations afin de traiter tout cas éventuel de conduite inappropriée. A ce stade, les discussions avec le DoJ n'ont pas atteint le stade d'un éventuel règlement des enquêtes.

Au Royaume-Uni, le Serious Fraud Office (SFO) a ouvert des enquêtes en 2010. Tout comme pour les investigations aux États-Unis, le Groupe s'attache à mener ces enquêtes à une conclusion rapide.

Le Groupe coopère pleinement avec les différentes autorités ou institutions concernées dans le cadre de l'ensemble de ces enquêtes. Ces enquêtes peuvent se traduire par des amendes infligées au Groupe, l'exclusion de filiales du Groupe des procédures d'appels d'offres et peuvent engendrer des actions civiles. Le Groupe n'est pas en mesure à ce stade de prédire le résultat de ces enquêtes.

La Banque Mondiale a sanctionné Alstom pour avoir effectué en 2002 un paiement irrégulier de € 110 000 concernant un projet de réhabilitation du secteur de l'électricité en Zambie, projet financé par la Banque Mondiale. Dans le cadre d'un accord de règlement négocié avec Alstom, la Banque Mondiale a annoncé le 22 février 2012 l'exclusion d'ALSTOM Hydro France et ALSTOM Network Schweiz AG (Suisse) ainsi que leurs filiales des procédures de marchés publics financées par la Banque Mondiale, pour une période de trois ans. De plus, le Groupe a également payé à titre de restitution un montant de \$ 9,5 millions. Ces exclusions sont applicables par les autres banques multilatérales de développement, conformément à leur accord de reconnaissance mutuelle des exclusions du 9 avril 2010.

- **Litige aux Etats-Unis d'Amérique à la suite d'un accident dans le métro de Washington D.C.**

Le 22 juin 2009, une collision entre deux rames du métro de Washington D.C. a eu pour conséquence la mort de 9 personnes et 52 blessés. Les réclamations à l'encontre d'Alstom Signaling Inc. représentaient initialement un montant d'environ \$ 475 millions. Le rapport du National Transportation Safety Board sur l'origine de cet accident met partiellement en cause du matériel fourni par Alstom Signaling Inc. À ce jour, 120 réclamations ont été enregistrées. Les 29 affaires les plus importantes ont fait l'objet d'accords transactionnels, dont l'un reste soumis à l'approbation du tribunal. Toutes les autres affaires ont fait l'objet de transactions. L'ensemble des réclamations ont été déclarées aux assureurs du Groupe et Alstom dispose d'une couverture d'assurance adéquate.

- **Métro de la ville de Budapest**

En 2006, BKV a attribué à Alstom un contrat pour livrer 22 trains Metropolis pour la ligne 2 et 15 trains pour la ligne 4 de la ville de Budapest. Durant l'exécution du contrat, Alstom a subi des retards essentiellement imputables à des modifications de qualifications techniques demandées par BKV et au refus par l'organisme hongrois « NKH » de délivrer en 2010 l'homologation définitive des trains (en août 2007, le NKH avait délivré un agrément préliminaire). Le 19 octobre 2010, BKV a résilié le contrat et immédiatement appelé l'ensemble des garanties bancaires pour un montant total d'environ € 130 millions. Ce montant a été payé en juin 2011. En juillet 2011, les parties sont convenues de la remise en vigueur du contrat et de la suspension de la procédure d'arbitrage initiée en janvier 2011 par Alstom. L'homologation définitive des trains a été obtenue en juillet 2012. Le 17 décembre 2012, la procédure d'arbitrage a repris en vue de régler notamment la question des dommages liés aux retards du projet. L'exécution du contrat se poursuit ainsi que la procédure d'arbitrage qui se trouve en début de phase d'audiences et expertises des dommages réclamés par les parties.

- **Centrale au lignite de Maritza**

En 2006, AES a attribué à Alstom un contrat pour la construction d'une centrale au lignite à Maritza en Bulgarie. Durant l'exécution du contrat, Alstom a subi des retards et interruptions de travaux dus pour l'essentiel à la défectuosité du lignite fourni par AES. En mars 2011, AES a résilié le contrat. AES avait auparavant appelé les garanties bancaires. Par ordonnance de référé du 10 février 2011, le tribunal de commerce de Nanterre a fait interdiction à la banque de payer considérant que l'appel des garanties revêtait un caractère manifestement abusif. AES a fait appel de cette décision devant la Cour d'appel de Versailles. Le 6 juillet 2011, celle-ci a réformé la décision du tribunal de commerce de Nanterre et ordonné un paiement à hauteur de € 150 millions environ. Une procédure d'arbitrage initiée par Alstom le 22 janvier 2011, notamment pour résiliation non fondée, est en cours. Selon le dernier calendrier procédural, les audiences de plaidoirie ont été reportées à fin mai 2014.

Il n'y a pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont le Groupe est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Note 31. Engagements de location

<i>(en millions d'€)</i>	Total	Échéance des redevances		
		Inférieure à 1 an	de 1 à 5 ans	supérieure à 5 ans
Location de longue durée (*)	425	53	140	232
Locations financement	106	21	67	18
Locations simples	859	179	495	185
TOTAL AU 31 MARS 2014	1 390	253	702	435
Location de longue durée (*)	467	51	189	227
Locations financement	127	22	78	27
Locations simples	546	102	298	146
TOTAL AU 31 MARS 2013	1 140	175	565	400

(*) Engagement afférent à un contrat de location des trains et équipements connexes (voir Note 25) avec les intérêts à payer.

Note 32. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes au titre des deux derniers exercices ont été les suivants :

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2014				Exercice clos le 31 mars 2013			
	Mazars		PricewaterhouseCoopers		Mazars		PricewaterhouseCoopers	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	7,5	85%	11,1	87%	6,9	86%	12,0	92%
. ALSTOM SA	1,0	11%	1,3	10%	0,8	10%	1,4	11%
. Entités intégrées globalement	6,5	74%	9,8	77%	6,1	76%	10,6	81%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes	1,2	14%	0,5	4%	0,9	12%	0,7	5%
. ALSTOM SA	-	-	0,2	2%	-	-	0,1	1%
. Entités intégrées globalement	1,2	14%	0,3	2%	0,9	12%	0,6	4%
Sous-total	8,7	99%	11,6	91%	7,8	98%	12,7	97%
AUTRES PRESTATIONS								
Juridique, fiscal, social (1)	0,1	1%	0,5	4%	0,2	2%	0,3	3%
Autres prestations (2)	-	-	0,6	5%	-	-	-	-
Sous-total	0,1	1%	1,1	9%	0,2	2%	0,3	3%
TOTAL	8,8	100%	12,7	100%	8,0	100%	13,0	100%

(1) Assistance fiscale rendue en dehors de la France permettant aux filiales étrangères du Groupe de répondre à certaines obligations déclaratives locales.

(2) Conseil dans le domaine de la « Recherche et Développement », notamment en matière de gestion de projet, au Royaume-Uni.

Note 33. Parties liées

Le Groupe a identifié les parties liées suivantes:

- Les actionnaires du Groupe
- Les coentreprises et sociétés mises en équivalence
- Les principaux dirigeants

33.1 Actionnaires du Groupe

Bouygues, société française cotée à la Bourse de Paris, est le principal actionnaire du Groupe détenant plus de 5 % du capital de la société mère. Au 31 mars 2014, Bouygues détient 29,33 % du capital et des droits de vote.

Bouygues et Alstom sont impliqués dans divers contrats qui font partie du cours normal de l'activité (ex : contrats de téléphonie, contrats de construction). Ces relations d'affaires sont faites à des conditions normales de marché. Ces flux d'exploitation ne sont pas significatifs aux bornes du Groupe.

33.2 Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations avec les sociétés sur lesquelles Alstom exerce une influence notable ou les coentreprises sur lesquelles Alstom exerce un contrôle conjoint. Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2014		Au 31 mars 2014	
	Produits	Charges	Créances	Dettes
Coentreprises	118	2	46	4
Entités associées	12	-	2	-

33.3 Montant comptabilisé en charge au titre des rémunérations et autres avantages accordés aux principaux dirigeants

Le Groupe considère que les principaux dirigeants du Groupe au sens d'IAS 24 sont les membres du Comité exécutif à la date du 31 mars 2014.

<i>(en milliers d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2014	31 mars 2013
Rémunérations (*)	7 229	8 611
Rémunération fixe	4 659	4 287
Rémunération variable (1)	2 570	4 324
Engagements de retraite et avantages assimilés	3 082	4 195
Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	2 938	4 047
Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	144	148
Autres engagements de retraite	-	-
Autres avantages	1 133	1 129
Avantages en nature	207	131
Paievements fondés sur des actions (2)	926	998
TOTAL	11 444	13 935

(*) N'incluent pas les charges sociales (€ 3 160 milliers au 31 mars 2014 et € 3 126 milliers au 31 mars 2013)

(1) Inclut le plan de rémunération conditionnel à long terme alloué au Président-Directeur Général

(2) Charge enregistrée dans le compte de résultat au titre des plans d'options de souscription d'actions et de remise d'actions de performance.

Note 34. Événements postérieurs à la clôture

Le Conseil d'Administration d'Alstom a annoncé le 30 avril 2014 avoir reçu une offre ferme de General Electric (GE) relative à l'acquisition de ses activités Energie. Le périmètre de l'opération couvrirait les secteurs Thermal Power, Renewable Power et Grid, ainsi que les services centraux et partagés. Le prix proposé est de 12.35 milliards d'euros et représente une valeur d'entreprise de 11.4 milliards d'euros. Ces activités ont réalisé un chiffre d'affaires de 14,4 milliards d'euros sur l'exercice 2013/14. Si cette offre était validée, Alstom se concentrerait sur ces activités dans le domaine du Transport. Alstom utiliserait le produit de cession pour renforcer ses activités Transport, rembourser sa dette et redistribuer le solde à ses actionnaires. Le Conseil d'Administration reconnaissant à l'unanimité les mérites stratégiques et industriels de cette offre s'est donné un mois pour examiner l'offre de manière approfondie. Il a décidé à cet effet de mettre en place un comité ad hoc d'administrateurs indépendants, conduit par Jean-Martin Folz, et composé de Messieurs Gérard Hauser, Jim Leng, Président du Comité de nominations et de rémunération et Alan Thomson, Président du Comité d'audit. Ce Comité a procédé à la désignation d'un expert financier et d'un conseil juridique. Si la conclusion de cet examen est favorable, s'en suivrait l'information-consultation des instances représentatives du personnel qui est un préalable à l'accord définitif. La réalisation de cette opération sera également sujette aux autorisations réglementaires et aux autorisations concurrentielles usuelles. Conformément aux

recommandations AFEP-Medef, elle sera soumise à l'approbation des actionnaires. Bouygues actionnaires à hauteur de 29% s'est engagé à conserver ses titres jusqu'à cette approbation et a indiqué qu'il soutiendra la recommandation du Conseil d'Administration.

Dans le cadre de cette offre ferme, Alstom ne pourra pas solliciter d'autres offres de la part de tiers pour l'acquisition de tout ou partie de ses activités Energie. Cependant, le Groupe s'est réservé le droit de prendre en considération des offres non sollicitées pour la reprise de l'ensemble de ses activités Energie, qui pourraient conduire à une meilleure offre pour Alstom. Si, après avoir recommandé l'offre de GE, le Conseil d'administration décidait de soutenir un autre projet, Alstom devrait verser à GE une indemnité de rupture égale à 1.5% du prix d'acquisition.

Le Conseil d'Administration a aussi pris connaissance d'une déclaration d'intérêt de Siemens portant sur une opération alternative.

Le 1^{er} avril 2014, après approbation du Conseil d'administration, le Groupe a signé un accord en vue de la cession de son activité de fabrication d'équipements auxiliaires vapeur, avec Triton Partners, un fonds européen d'investissement de premier plan, pour une valeur d'entreprise d'environ € 730 millions. Cette opération s'inscrit dans le programme de cession d'actifs non stratégiques annoncé par le Groupe. Elle devrait se finaliser au cours du premier semestre de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Alstom Transport a engagé le 10 avril 2014 le processus d'information et de consultation avec le Comité d'entreprise européen (EWF) concernant les projets de réorganisation prévus à Barcelone (Espagne) et au siège de Saint-Ouen (France). Alstom Transport poursuivra ce dialogue à la fois au niveau européen et local dans la période à venir. Cela impacterait environ 370 postes permanents.

Le 24 avril 2014, l'agence de notation Standard & Poor's a abaissé d'un cran les notes de crédit de long terme (de BBB à BBB-, qui reste « Investment Grade ») et court terme (de A-2 à A-3) du Groupe avec perspective stable.

Le Groupe n'a pas identifié d'autres événements postérieurs à la clôture qui devraient être mentionnés dans les notes aux états financiers.

Note 35. Principales sociétés du périmètre de consolidation

Sont énumérées ci-après les principales sociétés du Groupe répondant aux critères suivants : principales sociétés holdings et/ou chiffre d'affaires supérieur à € 100 millions au 31 mars 2014. La liste complète des sociétés consolidées est disponible sur demande au Siège du Groupe.

Société	Pays	% de détention	Méthode de consolidation
Société mère			
ALSTOM	France	-	Société mère
Sociétés holdings			
ALSTOM Deutschland AG	Allemagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Inc	États-Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Holdings	France	100%	Intégration globale
ALSTOM Power Holdings SA	France	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport	France	100%	Intégration globale
ALSTOM Spa	Italie	100%	Intégration globale
ALSTOM NV	Pays-Bas	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport Holdings BV	Pays-Bas	100%	Intégration globale
ALSTOM Grid Finance BV	Pays-Bas	100%	Intégration globale
ALSTOM Renewable Holding BV	Pays-Bas	100%	Intégration globale
ALSTOM UK Holdings Ltd	Royaume-Uni	100%	Intégration globale
ALSTOM (Switzerland) Ltd	Suisse	100%	Intégration globale

Sociétés opérationnelles

ALSTOM S&E Africa (Pty)	Afrique du Sud	100%	Intégration globale
ALSTOM Power Service (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport Deutschland GmbH	Allemagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Grid GmbH	Allemagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Power GmbH	Allemagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Power Systems GmbH	Allemagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Boiler Deutschland GmbH	Allemagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Power Energy Recovery GmbH	Allemagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Grid Australia Ltd	Australie	100%	Intégration globale
ALSTOM Belgium SA	Belgique	100%	Intégration globale
ALSTOM Brasil Energia e Transporte Ltda	Brésil	100%	Intégration globale
ALSTOM Grid Energia Ltda	Brésil	100%	Intégration globale
ALSTOM Power & Transport Canada Inc.	Canada	100%	Intégration globale
ALSTOM Grid Canada, Inc	Canada	100%	Intégration globale
ALSTOM Hydro China Co., Ltd	Chine	99%	Intégration globale
Casco Signaling Ltd	Chine	50%	Intégration proportionnelle
ALSTOM Middle East FZE	Emirat Arabes Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Transporte SA	Espagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Renovables Espana, S.L.	Espagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Estonia AS	Estonie	100%	Intégration globale
ALSTOM Power Inc.	États-Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Grid Inc.	États-Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Boilers US LLC	États-Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Signalling Inc.	États-Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport SA	France	100%	Intégration globale
ALSTOM Power Systems SA	France	100%	Intégration globale
ALSTOM Grid SAS	France	100%	Intégration globale
ALSTOM Power Service	France	100%	Intégration globale
ALSTOM Hydro France	France	100%	Intégration globale
COGELEX	France	100%	Intégration globale
ALSTOM T&D India Limited	Inde	73%	Intégration globale
ALSTOM India Limited	Inde	69%	Intégration globale
ALSTOM Israel Ltd	Israël	100%	Intégration globale
ALSTOM Ferrovaria S.p.A	Italie	100%	Intégration globale
ALSTOM K.K.	Japon	100%	Intégration globale
ALSTOM Services Sdn Bhd	Malaisie	100%	Intégration globale
ALSTOM Mexicana S.A. de C.V.	Mexique	100%	Intégration globale
The Breakers Investments B.V. (Transmashholding)	Pays-Bas	25%	Mise en équivalence
ALSTOM Power Sp.z o.o.	Pologne	100%	Intégration globale
ALSTOM Ltd	Royaume-Uni	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport UK Ltd	Royaume-Uni	100%	Intégration globale
ALSTOM Asia Pte Ltd	Singapour	100%	Intégration globale
ALSTOM Power Sweden AB	Suède	100%	Intégration globale
ALSTOM (Switzerland) Ltd	Suisse	100%	Intégration globale
AP O&M Ltd.	Suisse	100%	Intégration globale
ALSTOM Renewable (Switzerland) Ltd	Suisse	100%	Intégration globale
ALSTOM Grid Enerji Endustrisi A.S	Turquie	100%	Intégration globale

ALSTOM

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

(Exercice clos le 31 mars 2014)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

Mazars
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

(Exercice clos le 31 mars 2014)

Aux Actionnaires

Alstom

3 avenue André Malraux
92300 Levallois-Perret

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Alstom, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 « Changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les impacts liés à l'application à partir du 1er avril 2013 de la norme IAS19 révisée « Avantages au personnel ».

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

1. Contrats de construction

Comme l'indiquent les Notes 2.2, 2.3.6, 2.3.7, 2.3.18, 23 et 30.1 de l'annexe aux comptes consolidés relatives à la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle, votre société procède à des estimations pouvant avoir une incidence significative, notamment dans la détermination de la marge à terminaison de chaque contrat, évaluée sur la base des derniers éléments connus relatifs à son déroulement. Ces estimations sont reflétées au bilan dans les rubriques « Contrats de constructions en cours, actifs », « Contrats de constructions en cours, passifs » et, dans le cas des contrats achevés, dans la rubrique « Provisions courantes ». Nos travaux ont consisté à examiner le processus mis en place par votre société dans ce domaine et à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ses estimations.

2. Ecart d'acquisition, valeur des autres immobilisations incorporelles et corporelles

Votre société a procédé, à la clôture de l'exercice, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et a apprécié s'il existait un indice de perte de valeur des autres immobilisations incorporelles et corporelles, selon les modalités décrites dans la Note 2.3.13 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et avons vérifié que la Note 11 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

3. Contentieux

S'agissant des contentieux, nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre société permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous nous sommes assurés que l'état des contentieux et les incertitudes éventuelles y afférentes étaient décrits de façon appropriée dans la Note 30.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Comme le mentionne la Note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés, plusieurs éléments mentionnés aux paragraphes précédents reposent sur des estimations et des hypothèses qui ont, par nature, un caractère incertain et dont la réalisation est susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées, notamment compte tenu du contexte économique et financier actuel.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 7 mai 2014

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Olivier Lotz

Thierry Colin